

RCHTQ

**Regroupement des chercheurs-chercheures en histoire
des travailleurs et travailleuses du Québec**

BULLETIN

Volume 28, numéro 2 [76], automne 2002



Bulletin

Regroupement des chercheurs-chercheures en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec

Volume 28, numéro 2 [76], automne 2002

Yves Ménard

Le lock-out de La Presse et l'émeute du 29 octobre 1971 : un conflit d'envergure nationale

Isabelle Bouchard, Susan Bronson et Sara Tauben

Sur les traces de la communauté juive à Montréal : les synagogues suivant le corridor immigrant de la « Main »

Pierre Vennat

Journaliste à La Presse

L'intervention des militaires dans la grève du port de Montréal de 1903

Les Fusiliers Mont-Royal et la grève de Valleyfield de 1900

Le bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses est publié deux fois l'an par le RCHTQ

ABONNEMENTS

Pour deux numéros :

individu : 15,00\$

institution : 20,00\$

(Les anciens numéros sont disponibles au coût de 7,00\$ le numéro)

Envoyez votre chèque au nom du RCHTQ,
Département d'histoire, Université de Montréal,
C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal, H3C 3P8

Envoyez tout manuscrit, information ou annonce au RCHTQ, Département d'histoire, Université de Montréal,
C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal, H3C 3P8
(de préférence sur disquette Word Perfect ou Word accompagné d'une sortie papier)

Responsable du Bulletin (2002-2003) : Marc Comby

Les photos de la page frontispice et de la page 36 proviennent du module de la documentation (archives) de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Elles illustrent des scènes de la grève des travailleurs et travailleuses du journal *La Presse* en 1971 et de la manifestation du 29 octobre de la même année.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1187-6484

Le lock-out de *La Presse* et l'émeute du 29 octobre 1971 : un conflit d'envergure nationale

Yves Ménard

Parce qu'il a dégénéré en une crise grave, qui a troublé les rues de la poudrière montréalaise et secoué la politique québécoise, le conflit de travail de *La Presse* n'est pas comme les autres. Que l'on considère le rôle de pilier de la propagande fédéraliste et capitaliste que *La Presse* remplit dans la métropole ou que l'on s'arrête au fait que pour la première fois un ministre du travail intervient «...dans un conflit privé de cette façon» ou alors que l'on pense aux polémiques engendrées par l'émeute du 29 octobre ou à l'émeute elle-même, toujours nous sommes frappés par l'importance des enjeux, la dureté du conflit et surtout sa complexité, qui aurait d'ailleurs exigé un traitement encore plus long. Nous nous sommes appuyés principalement sur une masse de 246 articles publiés dans le *Devoir*, et, malgré le peu de sources d'origine patronale, comme le signale Claude Ryan, nous en avons trouvé suffisamment dans le *Devoir* pour que le point de vue de cette partie soit représenté de façon à peu près équitable. Enfin, plutôt que de nous attarder aux détails des négociations, qui n'ont pas progressé, sauf à la fin du conflit, nous avons retracé les moyens employés par chacune des parties pour se placer ou demeurer en position de force.

Si le conflit de travail de 1971 est le plus dur et aussi le plus célèbre qu'aït vécu le quotidien montréalais, il n'était pas le premier. Le journal avait connu la grève en 1958 ainsi qu'en 1963-64. Il n'est pas aisément de cerner la nature du conflit de travail à *La Presse*, car elle est multiple, mais disons tout de même que pendant sa première partie, jusqu'à la fermeture du journal, le 27 octobre et l'émeute du 29

octobre, il s'agit essentiellement d'un cas de conflit de travail lié à un changement technologique. Avec l'émeute, que nous analyserons dans une seconde partie, les efforts du front commun pour élargir ce conflit à l'échelle de la société québécoise réussiront pleinement et celui-ci prendra alors une tournure plus politique, ce que nous verrons dans la troisième partie. Parallèlement, depuis la fermeture du quotidien, les journalistes sont impliqués dans les négociations et apportent avec eux de nouvelles revendications liées à la défense de leur liberté d'expression, qui s'ajoutent à la problématique des changements technologiques, toujours brûlante. Enfin, après l'apaisement des controverses politiques, les deux parties, qui sont toujours face à face, s'engagent tranquillement sur la voie des véritables négociations et des compromis, qui mèneront finalement à un règlement, que nous analyserons en quatrième partie.

Un cas de changement technologique particulièrement dur

Si, dans leurs débuts, les affrontements ne concernent principalement que ceux qui travaillent à *La Presse*, la façon abrupte avec laquelle la direction du journal entend larguer ses employés surnuméraires en fait déjà un conflit particulièrement dur, qui se distingue d'ailleurs du modèle classique de la grève comme le souligne Claude Ryan dans un éditorial du *Devoir* :

«...D'ordinaire, un arrêt de travail est provoqué par la partie syndicale. Une fois l'arrêt de travail déclenché, on

trouve d'un côté les éléments syndicaux, réunis derrière une ligne de piquetage que leurs collègues des autres syndicats n'osent pas franchir. De l'autre côté, on trouve le propriétaire, les administrateurs et les cadres et, dans la plus sombre des hypothèses, des non-syndiqués plus ou moins nombreux que l'employeur essaie de substituer aux employés en grève. Plus souvent qu'autrement, un conflit d'envergure entraîne une cessation de la production : c'est la paralysie de l'entreprise jusqu'à la conclusion d'un accord.

Cette fois, rien de tel. Trois cent employés syndiqués ont reçu l'ordre de ne pas rentrer au travail. Mais le journal sort quand même. Les employés immédiatement affectés par la décision de l'employeur refusent de se déclarer en grève ou de dresser une ligne de piquetage. Leurs confrères des syndicats non immédiatement engagés dans le conflit continuent de vaquer à leurs fonctions.»

La configuration particulière de ce conflit découle de l'introduction d'une nouvelle technologie qui permet d'effectuer, grâce aux développements de l'électronique, le travail de composition avec beaucoup plus de facilité. En effet, une dactylo payée 2\$ de l'heure peut taper les textes qui étaient auparavant montés par un linotypiste payé 6\$ de l'heure. Dans ces conditions l'on comprend, même s'il est difficile de les approuver, que les patrons songent à mettre à pied leurs employés devenus encombrants et de même il est naturel que les travailleurs dont les emplois, bien rémunérés pour l'époque, sont en danger se battent avec beaucoup plus de féroce et d'acharnement que ne le font, dans d'autres conflits, des grévistes qui ne réclament que des augmentations de salaire.

Devant cette situation, Claude Ryan

affirme non seulement le droit, mais aussi le devoir des dirigeants de moderniser leur entreprise. Il ajoute cependant, et ce sont là des mots qui seront répétés maintes fois par la partie syndicale et ses alliés, que «...la direction d'une entreprise ne saurait disposer de sa main-d'œuvre comme d'une marchandise». Constatant également que les syndicats n'ont pas les moyens d'imposer un veto aux entreprises en matière de changements technologiques et que ces décisions demeurent sous le contrôle des dirigeants, Ryan conclut, avec «...tous ceux qui ont examiné ce problème [...] qu'un pouvoir aussi grave ne saurait être exercé sans l'action modératrice de la loi et du droit».

Évidemment, les interprétations du conflit données par les parties syndicales et patronales divergent quelque peu. Une source syndicale estime que la direction cherche à faire effectuer une partie de la composition du journal dans des ateliers sous-traitants et que l'enjeu principal du différend est la sécurité d'emploi. La partie patronale tente, pour sa part, de faire porter l'odieux de l'arrêt de travail sur les syndicats qui ne pourraient s'entendre entre eux sur la juridiction de chacun. Les changements technologiques requièrent une redéfinition des tâches ainsi qu'une certaine souplesse dans leur attribution qui s'accorde mal avec la définition traditionnelle de ces métiers dans les syndicats de l'imprimerie.

Dans un nouvel éditorial du *Devoir*, Claude Ryan se penche sur les nouveaux défis que doivent affronter les syndicats traditionnels :

« Le syndicalisme de métier, écrit-il, a joué un rôle capital dans l'industrie de l'imprimerie depuis un siècle. Pendant qu'il apportait à ses membres une protection professionnelle, financière et sociale très puissante, il fournissait à l'industrie des garanties de compétence et de stabilité qui ont largement contribué à l'expansion de celle-ci.

« Avec l'avènement de l'électronique,

des défis nouveaux ont surgi. À moins de modifier ses objectifs, ses structures et ses méthodes, le syndicalisme traditionnel sera de plus en plus acculé à des combats d'arrière-garde. Autant l'on sympathisera avec lui chaque fois qu'il sera victime d'un coup bas ou inhumain, autant on éprouvera de la difficulté à le suivre lorsqu'il s'agira d'entrer résolument dans l'avenir.»

Ryan en appelle donc à plus de souplesse de la part des syndicats, mais aussi à plus d'humanité de la part des patrons de *La Presse*. Et encore une fois, il compte surtout sur les gouvernements pour encadrer ces changements qui devraient se faire «...sans obstruction, mais aussi dans le plein respect de la dignité et des droits des travailleurs.»

L'une des complexités de ce conflit tient au fait que onze syndicats de la FTQ et de la CSN sont représentés dans cette entreprise qui compte 1400 employés et que les dates d'échéance de leurs contrats de travail diffèrent, tout comme les dates où les employés relevant de ces syndicats ont cessé de travailler. Il s'agit là d'un héritage des négociations précédentes, alors que la direction du journal avait imposé une date d'échéance différente à la convention collective des syndicats de la production.

Quatre syndicats associés à la FTQ représentent ces quelque 350 employés de la production, soient les typographes (170 membres) et expéditeurs (50 membres) qui ont des contrats de travail différents mais appartiennent au même syndicat, les pressiers (environ 70 membres), les clichéurs (une vingtaine) et les photograveurs (une quarantaine). Leurs conventions collectives étaient échues depuis le 31 décembre 1970 et leurs membres se sont vus imposer le lock-out respectivement le 20 juillet 1971 (pour les typographes, expéditeurs et pressiers), le 27 juillet (les clichéurs) et le 3 août (les photograveurs) après l'échec des négociations avec la partie patronale, inaugu-

rant ainsi un long conflit qui devait durer près de sept mois.

Les syndiqués qui sont demeurés au travail jusqu'à la fermeture du journal le 27 octobre appartiennent à sept autres syndicats et se répartissent comme suit : deux autres syndicats de la FTQ, les employés d'entretien et ceux des annonces classées, comptant au total environ 150 membres et cinq syndicats de la CSN, les journalistes (130 membres), les distributeurs, les employés de bureau, les messagers et le personnel des techniques-organisation-production, comptant environ 300 membres au total. Les contrats de travail de ces derniers n'arrivaient à échéance que le 31 décembre 1971.

Des patrons en position de force

Longtemps les patrons du journal seront en position de force, ce qui ne manquera pas de transparaître dans les attitudes des deux parties. Ainsi, il ne semble pas que la partie patronale ait négocié sérieusement au début. Claude Ryan observe qu'elle s'en est tenue aux quatre mois réglementaires de conciliation pour ensuite jeter les syndiqués sur le trottoir au moment qui lui semblait le plus opportun, c'est-à-dire dans le creux de l'été, espérant sans doute limiter ses pertes en cas de grève ou de perturbation de la production. Le porte-parole du front commun syndical accuse d'ailleurs la direction du journal d'avoir décrété le lock-out contre les photograveurs alors qu'ils étaient encore à la table de négociations en train d'attendre la réponse à leurs contre-propositions. Dénonçant la mauvaise foi patronale, les syndicats ont l'impression «...qu'ils sont le jouet d'une stratégie dont ils ignorent les fins.»

Un autre fait témoigne de la faiblesse de la position des syndiqués : ceux qui ne sont pas en lock-out ne ménagent pas les marques d'appuis à leurs confrères qui y sont, mais ils ne vont pas en grève. À ce propos, les explications données par les syndicats varieront dans

le temps. Au début l'on invoque la convention collective des journalistes qui ne prend fin qu'au 31 décembre 1971 et qui interdit les lock-out et les grèves tant qu'elle est en vigueur. L'on ajoute qu'en demeurant au travail, les journalistes «...contribuent [...] à empêcher la direction de toucher l'assurance-grève qu'elle détiendrait de l'American Publishers Association.» Une semaine plus tard, les représentants des syndiqués justifient leur refus de faire du piquetage par le fait que «...les autres syndicats non touchés par le conflit auraient été forcés de [le] respecter et *La Presse*, fermant boutique, en aurait profité pour procéder à une restauration complète de ses opérations en fonction d'un nombre restreint d'employés.» Encore trois semaines plus tard, vers la fin août, on ajoute à cette dernière version que les journalistes qui auraient respecté les lignes de piquetage auraient sûrement été congédiés car il y aurait «...un surplus de main d'œuvre à la rédaction».

Il semble donc que *La Presse* tire sa force dans le fait qu'elle a trop d'employés chez les journalistes et à la production (à cause des nouvelles machines) et qu'elle peut donc congédier facilement les syndiqués qui sont trop militants, tandis qu'une grève lui permettrait de repartir à neuf avec des travailleurs moins nombreux et moins payés. Ce qui fait que les syndiqués craignent de ne jamais rentrer au travail s'ils font la grève. Ce n'est que le 20 octobre que les journalistes commenceront à songer à des moyens de pression plus vigoureux que de simplement dénoncer la censure et la mauvaise information. Le journal fermera (le 27 octobre) avant qu'ils ne soient vraiment passés à l'action.

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que les syndiqués ne sont pas solidaires. Bien au contraire, ils ont formé un front commun des onze syndicats CSN et FTQ présents à *La Presse* et à part quelques différends vers la fin des négociations, nos sources ne laissent transpirer aucune faille dans le bloc

qu'ils ont formé, soudés ensemble par la puissance et l'absence de scrupules de l'ennemi. La solidarité des syndiqués était dictée par leur faiblesse dans le rapport de force et celle-ci semble inhérente aux situations de changements technologiques. En effet, le président de la FTQ, Louis Laberge explique dans sa biographie que «...des conflits du genre avaient éclaté les années précédentes dans plusieurs grands quotidiens, au Canada et aux États-Unis, et que pas une seule grève n'avait été gagnée». En remplaçant l'homme, la machine lui enlève non seulement son emploi, mais aussi ses moyens de pression et son rapport de force.

Tout indique que le conflit n'est pas survenu à cause d'un blocage aux tables de négociations, mais qu'il a, au contraire, été préparé de longue main par la partie patronale. Par exemple, des équipes formées de cadres et de secrétaires engagées pour l'occasion se sont entraînées à sortir le journal dans la nuit du 10 au 11 juillet. On est allé jusqu'à peindre les fenêtres pour dissimuler les opérations. Puis, quelques jours avant le premier lock-out, la direction a pris diverses mesures de sécurité, telles que poster des gardes armés de revolver, fouiller certains employés, installer des caméras aux entrées et des grillages autour des ordinateurs (qui prenaient beaucoup de place à l'époque). Rien n'a été laissé au hasard dans la préparation du conflit. Aucune trace d'improvisation dans les mesures de sécurité, ni dans l'organisation d'équipes de production parallèles, capables de sortir le journal tous les jours, combinant le travail d'employés non-syndiqués déplacés de leurs fonctions habituelles, de scabs, de sous-traitants, de nouvelles machines, avec le travail d'employés syndiqués encore à l'ouvrage parce que leur contrat de travail n'étaient pas terminés.

Prévoyant sans doute le déclenchement d'une guérilla urbaine qui les prendrait pour cible — et là-dessus ils n'avaient pas tort — les cadres du journal sont allés habiter à l'hôtel; ils ont même changé souvent d'hôtel

pour des raisons de sécurité. Les contremaîtres, qui appartiennent pourtant à l'un des syndicats en lock-out, accompagnent les cadres à l'hôtel, car «...ils n'ont pas quitté leurs postes et sont les piliers de la restructuration». Ils ont reçu des augmentations substantielles et *La Presse* «...leur a offert une prime hebdomadaire de \$15 par enfant pour qu'ils éloignent leurs familles de Montréal. Dans certains cas, elle a même confié à son service de sécurité la garde des résidences.»

La description des moyens déployés pour distribuer le journal mérite d'être citée *in extenso*, car elle est très révélatrice, à la fois de la complexité et du raffinement des organisations impliquées et de la pugnacité des adversaires :

« Les livreurs de *La Presse*, membres d'un syndicat affilié à la CSN, sont restés au travail. Mais s'ils distribuent toujours les exemplaires aux points de vente, ce sont d'autres camionneurs qui en prennent possession à l'immeuble du journal pour les leur remettre.

« Au début, *La Presse* avait loué les services d'une compagnie de transport en presque totalité. Or, les chauffeurs étaient affiliés au puissant syndicat international des camionneurs ou Teamsters (FTQ) et la FTQ menaçait de boycotter *La Presse*. Celle-ci s'est donc adressée à la compagnie Hertz, qui loue de gros camions. Les camions chargés transmettent les piles aux livreurs réguliers en divers lieux fixés d'avance : centres commerciaux Maisonneuve et Versailles, Cité du Havre. Les marchands du centre Versailles, craignant que leurs vitrines ne soient éventuellement attaquées, ont protesté, si bien qu'un autre relais lui a été depuis peu substitué : le centre sportif Paul-Sauvé.

« Chacun des camions Hertz est es-

corté pendant sa mission de deux taxis, placés devant et derrière, et conduits par des "chauffeurs musclés" que les syndicats ont photographiés. Les chauffeurs sont équipés d'un système radio émetteur-récepteur qui les relie directement à l'édifice de *La Presse*.

« Pour le service de livraison seulement, *La Presse* aurait élaboré sept plans de rechange. L'opération Hertz est la deuxième. »

Ajoutons que les nouvelles secrétaires qui remplacent les typographes sont également escortées par des taxis de la même compagnie que ceux qui escortent les camions Hertz, la compagnie Diamond. Ce qui, en passant, a suscité un conflit au sein de cette compagnie puisqu'une dizaine de leurs chauffeurs ont participé à l'une des manifestations d'appui «aux gars de *La Presse*» et distribué des tracts qui dénonçaient «l'équipe scab de la Diamond à la solde de *La Presse*».

Un article de fond du *Devoir*, signé Gisèle Tremblay, pose la question suivante : « Comment, avec la mise à pied de 321 employés réguliers qui représentent à eux seuls 85% du personnel de production, *La Presse* peut-elle néanmoins paraître chaque jour ? » Dans d'autres entreprises, la réponse se résumerait à un mot de cinq lettres : «scabs». Ici la réponse est plus complexe. Nous l'avons vu déjà *La Presse* s'est servie de scabs et d'une façon qui n'était pas que symbolique. Cependant, ses scabs les plus productifs étaient ses nouvelles machines... De plus la direction du journal a réduit la quantité de travail en ne sortant qu'une édition par jour au lieu de trois, en diminuant un peu le nombre de pages, en demandant aux annonceurs de lui faire parvenir ses annonces déjà montées et en faisant imprimer des cahiers de publicité ailleurs, ce qui revient indirectement à employer des scabs. Pour le travail qui restait à faire, elle se servait, outre les scabs, d'employés non-syndiqués

déplacés (on a même vu un éditorialiste et deux vice-présidents travailler à l'expédition) ainsi que d'employés syndiqués encore à l'ouvrage. Quant aux scabs proprement dit, il s'agirait d'une trentaine d'employés temporaires embauchés après le lock-out, «... principalement des jeunes filles dont on a retenu les services par l'intermédiaire d'agences de placement / et de quelques jeunes garçons [qui] viennent occasionnellement aider à l'expédition. » auxquels il faut ajouter 26 employés spécialisés dont une quinzaine ont été prêtés par le journal torontois le *Globe and Mail*. L'article ajoute une petite note en passant, qui peut mettre en lumière les difficultés inhérentes aux métiers de l'imprimerie en pleine période de changements technologiques : « Les typographes du *Globe and Mail* ne sont pas syndiqués, ayant remplacé à partir de 1964 des confrères syndiqués, en grève depuis sept ans : ces derniers reçoivent encore des allocations de grève de leur syndicat, le même que celui de *La Presse*. » D'ailleurs, Louis Laberge ne s'est pas privé de fustiger ces «scabs venus de l'extérieur du Québec».

Il est donc compréhensible, dans le contexte de cette profession en Amérique du Nord et en regard de la capacité du journal de publier quotidiennement, comme si de rien était, que les lock-outés aient craint que la situation ne devienne permanente.

La réponse syndicale : front commun, politicisation et mobilisation

Au début, devant la puissance de l'offensive au rouleau compresseur de leurs patrons, les syndiqués sont complètement laminiés, comme s'ils étaient passés dans les rotatives du journal. Mais lorsqu'ils arrivent à comprendre peu à peu ce qui se passe, ils se ressaisissent et voient clairement que les demi-mesures et même une lutte acharnée, qui démeurerait à l'intérieur des limites de l'entreprise ne les empêcherait pas de tout perdre.

Le premier réflexe des syndicats en lock-out est, bien sûr, de demander un appui plus soutenu à leur centrale, la FTQ, à ses syndicats affiliés, ainsi qu'à la CSN. Cet appui se matérialise notamment par des interventions publiques de Louis Laberge, qui remplace les porte-parole habituels, en prenant un ton plus combatif. Il interpelle tous les progressistes — et il y en avait beaucoup et de très actifs à l'époque — et cherche à les mobiliser en dénonçant l'usage de scabs auquel se livre l'empire financier de Power Corporation. Toutefois, il veut politiser le conflit :

« Cet empire financier, a-t-il dit, dont toutes les entreprises distillent le "même mépris de l'homme" et dont les ramifications s'étendent au pouvoir politique, fait prendre conscience aux syndicats que c'est au niveau politique qu'ils doivent désormais porter la lutte.

« L'époque des batailles isolées que menaient les salariés au niveau d'une entreprise est révolue, a-t-il expliqué. Ils font face maintenant à des appareils financiers gigantesques. Ces appareils ont tous les pouvoirs et tous les droits parce qu'ils contrôlent le pouvoir politique. »

Laberge décrit ensuite «l'empire Power Corporation» qui comprend, entre autres, «le plus important fonds mutuel au Canada» et «la seconde société de fiducie», puis, s'en prenant à «d'autres sociétés reliées au même holding [qui] exploitent directement les travailleurs», il se lance dans une dénonciation dont les accents évoquent le manifeste du FLQ d'octobre 1970 :

« Parlez-en aux 1800 employés de Consolidated Bathurst, temporairement mis à pied au cours des six derniers mois; parlez-en aux syndiqués de Dominion Glass qui sortent d'une grève très dure pour gagner le minimum vital et la sécurité la plus élémentaire... »

Il revient finalement au cas de *La Presse* :

« [...] Power Corporation a décidé froidement de "casser les syndicats". L'enjeu n'est plus le salaire, a-t-il ajouté, mais la survie de syndicats à qui on demande de renoncer à toute mesure relative à la sécurité d'emploi. C'est donc une lutte de tout le mouvement syndical. »

Un autre développement atteste de la politisation du conflit à *La Presse*. Louis Laberge en appelle au ministre québécois du travail, M. Jean Cournoyer, qui accepte d'intervenir le 23 août. Il demande au conciliateur, M. Antoine Hubert, de rédiger un rapport sur la question. Dans un éditorial du *Devoir* du 31 août, Laurent Laplante entrevoit déjà un front commun «...entre les travailleurs frappés par le lock-out et les très forts courants nationalistes qui se réveillent la nuit pour détester Power Corporation, ses tentacules, ses filiales et ses cousins.»

Pour soutenir la mobilisation de l'opinion publique autour de leur cause, les syndicats organisent des manifestations. La première, qui eut lieu le 17 août, ne rassembla pas plus de deux cent syndiqués. Elle est intervenue après une suspension des négociations, *La Presse* se refusant à toute concession. Même si les manifestants chahutaient les scabs qui entraient ou sortaient sous la double protection des agents de sécurité du journal et de la police, la manifestation fut qualifiée de paisible, car les responsables syndicaux avaient demandé aux manifestants de se garder de toute provocation, suivant une recommandation de la police qui avait accepté, en échange, de se faire discrète. La seconde manifestation qui eut lieu une semaine plus tard rassembla environ 2500 personnes qui défilèrent pendant une heure «...avant de se disperser lentement et à contre-coeur devant un détachement de policiers casqués et armés de matraques qui avançaient au pas de cortège...» et de fracasser quelques vitres de l'édifice de *La Presse* en lançant des pierres.

Les manifestants provenaient d'un bon nombre de syndicats de la FTQ, du Conseil central de Montréal de la CSN, des Chevaliers de l'indépendance, de grévistes impliqués dans divers conflits et des chauffeurs de taxis Diamond mentionnés plus haut. La troisième manifestation donnera lieu à la fameuse émeute du 29 octobre. Nous en rendrons compte plus loin.

En attendant la pression monte et certains syndiqués en ont assez des provocations. Sans doute aussi sont-ils frustrés de toujours se buter sur cette belle mécanique de *La Presse* qui fonctionne sans eux, inattaquable et bien huilée, où la sécurité est sans faille et les scabs, comme les cadres sont toujours hors de portée. Ils auront leur revanche le 30 août au club de golf de l'Assomption, alors qu'un groupe de cadres du journal leur tomberont dans les mains :

«... environ 45 cadres du quotidien festoyaient paisiblement [...] quand une cinquantaine d'individus ont fait irruption dans la salle, tandis qu'une centaine d'autres attendaient à l'extérieur. Les assaillants ont d'abord tourné autour des tables et lancé des quolibets inoffensifs à l'adresse des convives [...] mais les cadres sont demeurés stoïques devant l'opprobre. C'est alors que le chef du groupe s'est avancé : "Voyez toute cette belle potée en train de manger!" s'écria-t-il. Puis se retournant vers ses hommes : "Allez-y les gars, ils sont à vous autres". [...] Un cadre a aussitôt reçu sur une tempe le premier coup de poing et s'est écroulé sous la table [...]. D'autres ont été assommés avec des chaises et des bouteilles. S'il y a peu de blessés, c'est que les cadres ont préféré ne pas répliquer pour ne pas envenimer les choses. [...] tout a été organisé de longue main, planifié comme il faut et formenté de belle façon. Car certains syndiqués étaient venus au club de golf en éclaireurs dans l'après-midi et

tous les agresseurs avaient été convoqués le matin à Repentigny, sans leurs épouses, par "les unions américaines". Tous les cadres présents ont reçu des coups [...] tous ont subi des contusions au cours de la bataille...»

Comme nous le verrons à l'instant, la « belle potée » ne restera pas sans réagir.

Le premier septembre, la direction du journal obtient une injonction de la Cour supérieure qui limite le piquetage à quatre syndiqués sur la rue St-Antoine (qui s'appelait alors Craig). Elle interdit aussi aux syndiqués en lock-out et "...à leurs sympathisants de proférer des menaces ou de commettre des actes de violence contre les employés de *La Presse*, de bloquer l'accès de l'immeuble ou d'empêcher qui que ce soit de s'y rendre, de suivre ou de harceler les véhicules qui transportent les employés ou les produits de *La Presse*, d'endommager la propriété de *La Presse* ».

Louis Laberge n'a pas de mots assez durs pour flétrir cette injonction, à laquelle il trouve des airs de famille avec la loi des mesures de guerre. Il y voit une "...négation totale et complète des droits que les travailleurs se sont donnés au cours de longues années de dures luttes ». Évidemment il évoque ici la restriction draconienne qui est portée au piquetage, alors que l'injonction elle-même semble surtout être une réponse légale à la raclée essuyée par les cadres du journal au club de golf. Laberge entend d'abord combattre cette injonction provisoire en cour le 8 septembre, alors que *La Presse* demandera qu'elle devienne permanente. Il porte également la lutte sur le plan politique en sollicitant une rencontre avec le premier ministre Robert Bourassa, conjointement avec le président de la CSN, Marcel Pepin, et en demandant au ministre de la Justice, Jérôme Choquette, d'enquêter sur la décision du juge Bisson qui a rendu l'injonction. Il laisse entendre, par cette dernière requête, que Power Corporation pourrait avoir influencé le

juge et il voudrait savoir si cet empire étend ses « tentacules » jusqu'à la magistrature québécoise... Enfin, le président de la FTQ met de la pression sur ses adversaires en réfléchissant à voix haute sur le recours à la violence : « Apparemment il n'y a plus moyen de rien faire de façon légale [...]. Je me demande si ce n'est pas une façon de nous forcer d'aller dans l'ilégalité ». Et il ne craint d'ailleurs pas d'en payer le prix : « Je ne retirerai pas mon salaire sans représenter [les gars en lock-out], de ce côté-ci ou de l'autre côté des barreaux ».

Pour sa part, Marcel Pepin veut aussi convaincre le gouvernement d'intervenir à *La Presse*, comme il l'a déjà fait à quelques reprises dans le passé au moyen de lois spéciales, notamment lorsqu'il a confié l'administration du journal à l'actuelle direction, et cela afin de "...tempérer une attitude patronale qui n'a aucun sens dans la société contemporaine ».

À court terme, tout ce qui a résulté de ces pressions syndicales fut une minable petite augmentation du nombre de piqueteurs autorisés à circuler devant l'édifice du journal, qui passe de quatre à huit, concession que Louis Laberge tourne en dérision. Toutefois, le lendemain de l'émeute du 29 octobre, le ministre du Travail reconnaîtra implicitement le bien fondé des critiques qui étaient adressées à l'injonction du 1^{er} septembre lorsqu'il déclarera qu' "...il faudra réviser le processus d'obtention des injonctions dans les conflits de travail, afin de le rendre plus démocratique et de faciliter ainsi le respect de la loi. Présentement, [...] les injonctions sont émises trop facilement et on assiste à des mouvements de protestation qui vont jusqu'au refus d'obéir à ces ordonnances. »

Boycott, blocus et attaque des livreurs

Justement, les travailleurs en lock-out étaient trop exaspérés pour obtempérer à l'ordre d'un tribunal qui donnait, à tout le moins, l'impression d'avoir partie liée avec des amis

du propriétaire du journal, Paul Desmarais. Ils veulent plutôt entraver le fonctionnement du quotidien, le mettre à genoux par l'asphyxie de ses fonctions vitales : d'abord par la strangulation du flot d'argent qui entre, avec un boycott des annonceurs et des lecteurs; par celle aussi, du flot d'informations qui entre, avec un blocus des communiqués et enfin, par celle du flot de papier qui sort, en bloquant la distribution du journal. Le succès du blocus en chacun de ces points sera très partiel, mais leur effet conjugué usera les forces du journal.

Les syndicats joignent, l'un après l'autre, le blocus de l'information en refusant d'émettre des communiqués à destination du quotidien de la rue St-Jacques et en interdisant l'accès de ses journalistes à leurs conférences de presse. La FTQ, bien sûr, a lancé le mouvement, et cela dès le milieu du mois d'août, quoique à la fin du mois, la CSN et la CEQ tardaient encore à emboîter le pas. Détail digne de mention en regard de ce qui s'en vient : la Fraternité des policiers de Montréal a joint le mouvement avant la CSN et la CEQ. Le Parti québécois aussi d'ailleurs. Lorsqu'une institution boycotte le journal, elle demande généralement au public d'en faire autant. Le but évident étant d'en appauvrir le contenu en accentuant l'aspect qu'il a déjà en temps normal d'un catalogue de réclame publicitaire

À la fin d'octobre, les syndiqués en lock-out de *La Presse* secouent une passivité et un attentisme qui durent depuis plus d'un mois et adoptent de nouveau une attitude combative. Ils arrivent ainsi à entraver la distribution de *La Presse* du samedi 23 octobre :

« Ils ont d'abord, à l'aide de leurs véhicules automobiles, bloqué pendant quelques heures les voies d'accès et de sortie aux camions qui assurent la livraison à partir de l'édifice principal du quotidien *La Presse*. Dispersés par la police de Montréal, ils se sont ensuite rendus à deux relais de livraison (à l'aréna Maurice Richard et sur

la rue Beauharnois) pour empêcher de diverses façons le service de livraison à ces deux relais. »

Le fruit mûrissait. Il ne restait plus que quatre jours avant qu'il tombe. À cette occasion, le président et éditeur de *La Presse*, M. Pierre Dansereau justifiera la fermeture de son journal par la violence qui sévit. Il en fera un bref historique :

«...il signale l'assaut massif sur la personne des cadres de *La Presse* au club de golf de l'Assomption causant des blessures à une dizaine d'employés de *La Presse*; des chalets saccagés; des voitures endommagées sur les terrains de *La Presse* et au domicile des employés; les quinze camions de livraison attaqués et dont le contenu a été saccagé; des dommages causés au domicile des employés de *La Presse* et des parents de nos petits porteurs; les deux incendies criminels mettant en danger la vie des familles de nos deux employés; l'incendie de neuf kiosques à journaux; les nombreux appels à la bombe à *La Presse*; d'innombrables menaces écrites et par téléphone auprès des employés de *La Presse*. »

Le plus dur restait encore à venir.

Toutefois, les patrons de *La Presse* ne manquent pas d'armes pour se défendre, puisqu'ils ne vendent pas des souliers ou des pneus, mais plutôt des informations et des idées. L'une de ces armes est évidemment la manipulation de l'information, voire la censure, que ce soit pour combattre leurs syndicats en temps de conflit ou, plus généralement, pour inculquer à la population leur idéologie fédéraliste et capitaliste. Ils semblent s'en être servis abondamment à en croire Pierre Godin, l'auteur de *L'information-opium: Une histoire politique du journal La Presse*, qui considère que la gestion de Paul Desmarais, depuis son acquisi-

tion du quotidien en 1967, fut particulièrement désastreuse. L'usage de cette arme est toujours restreint par un code d'éthique et par la vigilance des journalistes, mais ces barrières peuvent facilement céder devant le poids de l'influence patronale.

Dès le début du conflit, le lendemain du premier lock-out, les journalistes préviennent que «...les textes publiés dans *La Presse* sur le conflit sont retouchés par la direction». À cette étape, cependant, les plaintes des journalistes demeurent mitigées. À la fin du mois d'août, ils reprochent à la direction de leur couper les moyens et de ne pas couvrir des événements importants, de faire de la fausse information avec leurs sondages Sonopresse, les pires cas de biais se limitant à la couverture du conflit de travail. Mais le 27 octobre — jour de la fermeture du journal — paraît dans le *Devoir* une lettre de Michel Lord, président du syndicat des journalistes, intitulée «*L'encensure a pris un tour carrément politique*». L'auteur soutient que depuis les premières mises en garde du syndicat à propos de la qualité de l'information «...la détérioration de l'information s'est sérieusement accélérée. Les cas de censure — directe et indirecte — se sont multipliés et l'intervention de la direction dans le travail des journalistes prend désormais un tour carrément politique». Il précise que la direction a toujours eu la capacité d'«orienter dans une certaine mesure l'information : [...] répartition du budget de la rédaction, commande ou refus de reportages et d'analyses, etc. Mais, sauf cas isolés, jamais la direction n'avait poussé l'audace jusqu'à intervenir quotidiennement — souvent même au ciseau — dans le traitement de l'information.»

Il donne plusieurs exemples pour appuyer son propos. L'on nous pardonnera de reprendre l'excuse habituelle des censeurs, mais «faute d'espace» nous ne pourrons en citer que quelques uns... Pour commencer, M. Lord affirme que depuis le lock-out «...*La Presse* ne prend même plus la peine de se

donner une façade objective.» L'on rend peu ou pas compte des positions du syndicat. C'en est au point où le chroniqueur syndical ne veut plus traiter de la question. D'autres conflits de travail sont aussi traités dans la même optique patronale, comme le conflit des pompiers, ce qui, curieusement, ne fait qu'amplifier l'effet du blocus de l'information.

La couverture d'une manifestation du Front commun pour la défense de la langue française, qui a eu lieu le 16 octobre, est longuement analysée par M. Lord :

« Un premier article annonçant la tenue de cette manifestation et expliquant le sens politique que lui donnaient ses organisateurs, n'a jamais été publié, l'auteur ayant refusé de réécrire son texte "dans le bon sens" comme on le lui demandait expressément;

« Le 6 octobre, on publie à la une et en sur-manchette un article annonçant qu'un des militants du Front commun vient d'être condamné pour vol;

« Le 7 octobre, le compte-rendu de la seconde conférence de presse du Front commun est publié... à la dernière page du journal, après qu'un membre de la direction eut ordonné à un reporter de l'équipe de nuit de réduire l'article des deux-tiers;

« Le 14 octobre, un reporter couvre la troisième conférence de presse du Front commun. L'article n'est pas publié.

« Le 15 octobre, un reporter couvre le débrayage de quelques centaines d'étudiants qui appuient les objectifs du Front commun. L'article n'est pas publié. [...]

« Enfin, le 18 octobre, *La Presse* publie un compte-rendu de la manifestation censuré par un membre de la

direction. Le reporter indiquait qu'il y avait 6000 manifestants, on les réduits à 4000. On ampute l'article d'un passage citant une déclaration de Michel Chartrand qui dénonçait les actes de vandalisme. Et enfin, on élimine de l'article toute référence à *La Presse*, alors que c'est vers l'édifice de *La Presse* qu'un groupe de manifestants se dirigeait au moment où la police est intervenue. »

Après ces révélations fracassantes, nous ne serons pas étonnés d'apprendre qu'un critique artistique a été congédié arbitrairement ou que les journalistes syndiqués de Radio-Canada, qui dénonçaient dans un communiqué l'interdiction qui leur était faite de parler de la récente disparition de Pierre Vallières — «un cas de censure patent» — ont également été censurés par *La Presse* qui n'a jamais fait mention de leur communiqué. Les censeurs se protègent entre eux !

Avec cette lettre, les journalistes réagissent à des problèmes réels qui afflagent la salle de rédaction et du même coup, ils commencent à apporter un secours plus actif à leurs confrères de la production en lock-out. Juste avant la fermeture du journal, ils ouvrent donc un second front, qui prendra son autonomie aux côtés de la lutte strictement syndicale dans le contexte d'un changement technologique que mènent déjà depuis trois mois les syndicats de la production.

Ce nouveau front, qui a pour enjeu la liberté de penser et d'écrire, fera beaucoup pour compliquer encore davantage les choses, creuser le fossé qui sépare les deux parties et rendre la lutte encore plus implacable. À l'intérieur de l'entreprise, les onze syndicats se sont jurés qu'ils ne rentreraient pas au travail si un seul d'entre eux n'avait pas obtenu un règlement qu'il juge satisfaisant, ce qui signifie que, du point de vue syndical, la sécurité d'emploi à la production et la liberté journalistique doivent être au rendez-vous. À l'extérieur de l'entre-

prise, la nouvelle cause qui est mise de l'avant par les journalistes, la lutte contre la censure, touche forcément une corde très sensible chez les indépendantistes. En effet, cet enjeu est vital pour un mouvement qui mène une lutte de libération nationale, car le journal est fédéraliste et la censure les vise particulièrement. Il ne peut donc que contribuer à consolider l'alliance des progressistes et des indépendantistes. D'ailleurs, le Parti québécois avait réagi dès la première sortie du syndicat des journalistes, pour relancer les accusations portées à l'endroit de Power Corporation et dénoncer «*l'asphyxie brutale de l'information*» qui s'est produite à *La Presse*. La jonction des syndiqués avec les «*très forts courants nationalistes qui se réveillent la nuit pour détester Power Corporation...*», que semblait tant redouter Laurent Laplante dans le *Devoir*, est donc en train de se concrétiser. Après la fermeture du journal, ce nouveau front, loin de s'apaiser, se transportera plutôt à la table des négociations lorsque les deux parties voudront bien accepter de se rencontrer et il donnera lieu à des malentendus profonds.

Si Louis Laberge, entre autres, a cherché à élargir la coalition syndicale, c'était pour faire le poids devant la coalition des pouvoirs financiers, juridiques et politiques, que l'on pouvait commencer à pressentir en constatant le pouvoir démesuré de Paul Desmarais. On connaissait ses liens avec le Parti libéral de Robert Bourassa et l'injonction qui avait été émise contre les syndicats ne laissait augurer rien de bon du côté du pouvoir juridique. Avec l'émeute toutefois, ces sympathies encore discrètes entre les pouvoirs établis s'étaleront désormais sans pudeur sous les yeux de tous les honnêtes citoyens observateurs de l'actualité. L'alliance que les syndiqués forment autour d'eux est une vaste coalition d'opposition, regroupant les centrales syndicales, le Parti québécois et tout ce qu'il y a d'indépendantiste et de progressiste, le tout appuyé, avec des réserves, des critiques et des nuances par le journal le *Devoir*. Il s'agit donc de la même

coalition qui s'est manifestée à l'occasion de la crise d'octobre quelques mois plus tôt. La puissance des deux coalitions qui se sont formées autour des patrons et des syndicats de *La Presse* donne une envergure tout à fait exceptionnelle à ce conflit de travail. Celui-ci s'inscrit dans la suite de luttes extrêmement dures qui ont opposé le pouvoir établi, fédéraliste et patronal aux contestataires syndicalistes et nationalistes de 1969 à 1972 et qui ont trouvé leur aboutissement dans la victoire du Parti québécois en 1976.

Piquetage et arrêt de la publication le 27 octobre

Le 27 octobre, pour la première fois, semble-t-il, les syndicats décident de faire du piquetage devant l'édifice du journal. « *En début de soirée, de 300 à 400 personnes étaient massées devant l'édifice sous l'oeil vigilant de la police qui n'a pas eu à intervenir. Vers huit heures, huit piqueteurs, selon la limite imposée par une injonction, demeuraient seuls en faction.* » C'est alors que le président et éditeur Pierre Dansereau a décidé de fermer le journal pour une période indéterminée, à cause, dit-il, de « *la vague de violence soutenue par Louis Laberge* ». Cette action marque un certain revirement dans l'approche des syndicats, leurs dirigeants étant convaincus que « *...la situation stagnerait tant que La Presse restait (sic) en mesure de publier son édition quotidienne* ». Les syndicats en lock-out font donc ce qu'ils voulaient éviter de faire au début : demander aux journalistes et aux autres syndiqués de respecter les lignes de piquetage, même si leurs conventions ne sont pas arrivées à leur terme. Le 2 novembre, dans l'assemblée au Forum qui succédera à la manifestation du 29 octobre, un porte-parole des syndiqués de *La Presse* justifiera ce réalignement stratégique : « *Nous n'avons pas voulu la grève, [...] afin que la Power Corporation n'y trouve pas le prétexte pour se débarasser des journalistes. Notre tac-*

tique n'a pas été la bonne, [...] nous faisons notre mea culpa : les 15,000 travailleurs qui ont manifesté leur solidarité vendredi nous l'ont appris : nous étions des petits bourgeois, nous venons de nous réveiller avec vous. » Passons sur le caractère grotesque de la confession, dont on ne sait si elle évoque davantage les camps de rééducation de Mao ou les assemblées de « *born again Christians* » et voyons dans cette intervention l'aveu de l'échec d'une stratégie bizarre où une partie des travailleurs syndiqués tentait de bloquer le fonctionnement du journal pendant que l'autre partie travaillait sagement à l'intérieur.

La manifestation du 29 octobre est l'événement central du long conflit de travail à *La Presse*. Rien n'a davantage contribué à politiser ce qui n'était au début qu'un lock-out et à faire d'un conflit particulier une crise majeure que cette manifestation. Importante parce que, selon Louis Laberge, elle est pour quelque chose dans la victoire des syndicats, elle l'est encore infiniment plus pour le jalon qu'elle marque dans la lutte entre les deux grandes coalitions politiques que nous avons mentionnées plus haut et pour la série de débats et de crises qu'elle a engendrée dans la société québécoise. À cette occasion, on a, notamment, mis en cause le manque de solidarité syndicale des policiers, le caractère peu démocratique du règlement anti-manifestation et l'opportunité, pour le Parti québécois, de participer à des manifestations violentes.

Quelques heures avant la fermeture de *La Presse*, le comité exécutif de la Ville de Montréal interdit la tenue de la manifestation du Front commun syndical prévue pour le 29 octobre. Le maire Jean Drapeau a pris cette décision à la lumière d'un rapport de police qui faisait état du danger que se produisent de « *graves désordres* », entre autres à cause de la proximité du chantier de l'autoroute Ville-Marie qui pourrait fournir des projectiles à d'éventuels émeutiers. Un vaste quadrilatère allant du boulevard Dorchester (René-Lévesque) jus-

qu'au fleuve et de la rue St-Denis à la rue Bleury est interdit d'accès aux manifestants, sauf aux huit piqueteurs déjà autorisés par l'injonction. Pour ce faire, la ville invoque son fameux règlement anti-manifestation, adopté en 1969 après l'émeute de la Murray Hill qui était survenue pendant la grève des policiers. Ce règlement avait grandement contribué au blocage de la démocratie qui avait suscité et avait servi à justifier aussi, le recours à la violence par les péquistes, notamment lors de la crise d'octobre 1970.

Pour aggraver son cas, ce règlement municipal « [a] été déclaré illégal par un tribunal de première instance ». Toutefois, « la ville a interjeté appel [et] le fait que la cause soit en appel, permet à la Ville de recourir au règlement ». Or, le 29 octobre, le solliciteur général du Québec, M. Roy Fournier, soutient le contraire et il « se dit d'avis que si la ville de Montréal se risquait à s'en servir, elle pourrait se rendre coupable de mépris de cour » — déclaration qui a jeté un grand trouble dans l'esprit de ceux qui allaient participer à la manifestation. Le 30, lendemain de l'émeute, l'on pouvait lire dans le *Devoir* une rectification du ministre de la justice assurant que le règlement avait bel et bien force de loi. Celle-ci sans doute aussi été diffusée dans les médias électroniques avant la manifestation. Il n'en demeure pas moins que bien des manifestants ont dû croire de bonne foi que le règlement n'était pas valide ou qu'il ne serait pas appliqué lorsqu'ils ont rejoint le défilé syndical.

C'est, semble-t-il, le cas de Louis Laberge, qui indiquait avant la manifestation, que «...les procureurs de la FTQ allaient déposer une requête en nullité», ajoutant : « Quant à eux [...] c'est comme si l'ordonnance n'existe pas puisque le fameux règlement anti-manifestation (no 3926) a été jugé "ultra virse"....». M. Laberge se dit prêt à défier le règlement et affirme que « Le devoir des policiers [...] n'est pas de nous matraquer, mais de nous arrêter : les présidents des trois centrales

s'offrent à se rendre les premiers sans résistance. Que la police laisse alors aux juges le soin de départager les responsabilités...». C'est aussi ce dont M. Laberge prétend avoir convenu avec le directeur de la police de Montréal, M. Jacques Saulnier. Par contre, ce dernier soutient dans le rapport de police mentionné plus haut, que M. Laberge avait affirmé «...qu'il agissait sous la pression de militants surchauffés et qu'il craignait que la manifestation de ce soir ne soit la réédition des événements de Murray Hill d'octobre 1969 ». Selon le maire, c'est ce rapport qui l'aurait décidé à interdire la manifestation, quoique M. Laberge semble penser que ce serait plutôt la conséquence d'une visite que lui aurait rendue Paul Desmarais...

L'une des décisions les plus controversées sera celle — prise à 6 contre 5 — de l'exécutif du Parti québécois et notamment de René Lévesque de ne pas participer à la manifestation à cause des risques de violence. Les péquistes ont reculé à la dernière minute, malgré qu'ils aient été invités et qu'ils se soient déclarés en accord avec la position du front commun syndical, dès le début. La biographie de Louis Laberge nous apprend que René Lévesque a rencontré Laberge quelques heures avant que le cortège syndical ne se mette en branle pour lui demander de «...contremander la manifestation et la remplacer par une assemblée publique », une suggestion que Laberge aurait écartée parce qu'il était trop tard, selon lui, pour changer ses plans. Selon un article du *Devoir*, l'exécutif du PQ aurait demandé «...que lui soient communiquées les modalités de l'organisation : parcours, mesures prises pour éviter que la marche ne dégénère en affrontements, etc. Mais, à 19 heures, le Conseil exécutif ne connaissait toujours pas le parcours exact de la Marche ; il n'avait pas reçu non plus de garanties satisfaisantes lui indiquant que toutes mesures utiles étaient prises pour éviter d'inutiles confrontations avec la Police. » Cette absence de garanties explique la décision de l'exécutif, mais elle n'a pas empêché le député

pequistre de Maisonneuve, Robert Burns, de participer en tant que dissident.

La manifestation du 29 octobre

Les trois chefs de centrale en tête, le défilé syndical part du Carré Saint-Louis un «peu avant 20h» pour descendre la rue St-Denis. Jusque-là le service de sécurité du syndicat fonctionne bien. Reprenons donc ici le récit des événements tel que publié dans le *Devoir*, ce qui nous permettra de le commenter par la suite :

« Les responsables avaient donné comme mot d'ordre de descendre Saint-Denis vers le sud et de tourner à l'ouest sur Dorchester. Mais à Dorchester, la voie vers l'ouest était bloquée par quelques centaines de policiers et par des autobus. Les policiers en motocyclettes (sic) qui précédaient la foule ont indiqué aux manifestants de continuer à descendre Saint-Denis vers le sud. Coin Saint-Denis et Craig, M. Louis Laberge s'est adressé à la foule. Il a donné ordre aux marcheurs de s'arrêter et a annoncé que MM. Marcel Pepin, Yvon Charbonneau et lui-même franchiraient calmement les barrières métalliques et se laisseraient calmement mettre sous arrêt.

« Ce discours n'était pas encore terminé que les quelques centaines de manifestants qui avaient précédé la première ligne officielle des marcheurs, ont commencé à lancer divers projectiles aux quelque 1000 policiers aux cris de "On y va ! On y va !". Quelques manifestants ont enjambé les barrières, mais ont été accueillis par des coups de matraques. D'autres ont soulevé les barricades et ont tenté de les projeter sur les policiers. À un certain moment, venue d'on ne sait où, une camionnette peinte aux cou-

leurs des Patriotes, qu'on n'avait jamais vue dans d'autres manifestations, a foncé vers les policiers, mais n'a pu renverser les barricades. Les projectiles pleuvaient de toutes parts et les policiers relançaient vers la foule les bâtons qu'on leur avait lancés. Après avoir résisté pendant environ 15 minutes à ces assauts, les policiers ont chargé et ce fut alors la débandade. »

« Armés de longs bâtons blancs ou de courts bâtons bruns, les policiers ont pourchassé les manifestants qui se sont dispersés dans un grand désordre. Par petits groupes, des manifestants se sont regroupés en divers lieux, principalement aux abords du métro Berri-de-Montigny et à proximité de la gare d'autobus Voyageur. Plusieurs corbeilles de la Ville ont été mises à feu; des vitres ont volé en éclats, un autobus de la CTM a été renversé et incendié. La foule a été estimée à 8,000 personnes par la police, à 10,000 et même à 12,000 personnes par les organisateurs syndicaux. Vers 22 heures, la police s'est employée à disperser les manifestants qui s'étaient regroupés au square Saint-Louis. Motocyclistes et policiers casqués de la brigade anti-émeutes ont rapidement ratissé l'espace. Au cours de la dispersion, de nombreuses personnes soucieuses de fuir les lieux de l'affrontement ont été bousculées durement et frappées par les agents armés de bâtons. Au total, selon la Police, 160 personnes ont été blessées, dont 80 policiers. Outre des cas de fractures de bras et de jambes, la plupart des blessés ont pu regagner leurs domiciles après avoir été pensés à St-Luc.

« Madame Michèle Gauthier, âgée de 28 ans, femme d'un journaliste à Radio-Canada, a perdu la vie au cours de

la soirée. Elle se trouvait rue Saint-Denis et s'éloignait de la rue Craig peu après l'affrontement lorsqu'elle s'est effondrée, victime de suffocation. Mme Gauthier, a-t-on appris par la suite, souffrait d'asthme bronchitique. Transportée d'abord à La Miséricorde, elle n'a pu être traitée dans cette institution, faute de moyens suffisants. On l'a ensuite transférée à Saint-Luc où les médecins ont constaté le décès. La police a déclaré que la mort de Mme Gauthier ne saurait être attribuée directement à la manifestation. Mais le mari de la victime a déclaré à la presse qu'il existe un lien direct entre la marche et la mort de sa femme. Le rapport médical a établi que le corps de Mme Gauthier ne portait aucune marque de coup ou de blessure.

« Tandis que les manifestants se dispersaient, une alerte à la bombe a été signalée à Westmount. La police a en effet trouvé un engin constitué de quatre bâtons de dynamite, près du mur de la demeure de M. W.L.M. Turner, président en exercice de Consolidated Bathurst et ancien président de Power Corporation, l'une des sociétés qui appartiennent au financier montréalais Paul Desmarais, également propriétaire de La Presse. Une voix féminine, qui s'est identifiée comme porte-parole du FLQ avait prévenu la station CKAC vers 9h30, vendredi soir, qu'une bombe avait été déposée chez M. Turner. En quelques instants, les spécialistes ont recueilli et démantelé l'engin qui selon certaines sources, devait éclater vers minuit. À 11h30, une bombe a explosé dans un immeuble de l'armée, à l'intersection des rues Christophe-Colomb et Saint-Grégoire. Les dégâts sont considérables et la police poursuit son enquête. »

Quelques points de ce récit ne font pas l'unanimité. Ainsi, « *M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, à la certitude absolue que la police a provoqué délibérément l'affrontement, sur des ordres venus de haut et à des fins politiques* ». Il accuse essentiellement les policiers de ne pas avoir collaboré avec les organisateurs de la marche et d'avoir bloqué le boulevard Dorchester pour mener les manifestants dans une « *trappe* » au coin de Craig et St-Denis. La question du trajet de la manifestation a été l'objet de négociations serrées, les syndicats accusant les policiers d'avoir caché leurs intentions jusqu'à la fin (et inversement). Ainsi, M. Laberge, on s'en souvient, n'a pas donné à René Lévesque le parcours qu'il entendait suivre. Il ne l'a enfin révélé aux marcheurs qu'au moment de quitter le Carré Saint-Louis. Il projetait de tourner au coin de Dorchester (qui marquait la limite nord du quadrilatère interdit) pour se diriger vers l'ouest, puis descendre University jusqu'à la tour de la Bourse. De plus, les policiers qui ont rencontré M. Laberge, le soir du 29, juste avant le départ de la manifestation, affirment avoir tenté, sans succès, de connaître le trajet que les marcheurs allaient suivre : « *Selon le directeur Saultier, M. Laberge leur aurait répondu : "Je prends Saint-Denis jusqu'à Dorchester, je vous dirai la balance après... là, on verra... je vous indiquerai, j'ai le contrôle, j'ai un service d'ordre.* » Il faut admettre que cette affirmation des policiers est crédible parce qu'elle cadre parfaitement avec le fait que M. Laberge n'a pas pu communiquer le trajet à René Lévesque, qui le lui demandait. Pourquoi tout ce mystère ? Ces cachotteries ont leur pendant du côté des policiers, si l'on en croit M. Daoust qui confirme la visite des hauts gradés, mais qui ajoute qu' « *ils sont ensuite repartis [...] sans révéler que le boulevard Dorchester était fermé en direction de l'ouest par une douzaine d'autobus disposés en barricades et 300 policiers prêts à intervenir* ».

Il semble bien que les policiers aient tenu à orienter les marcheurs pour qu'ils tombent dans leur « trappe » ou à tout le moins pour les arrêter dans un endroit favorable. Ils semblent aussi avoir voulu éviter qu'ils n'aillettent vers l'ouest. Et M. Laberge, lui voulait y aller. C'est l'hypothèse qui explique le mieux que les deux parties se soient livrées à un jeu de cache-cache au sujet du trajet suivi par les manifestants. En effet, M. Daoust relate des propos que les dirigeants de la police et ceux de la FTQ se seraient échangés sur cette question quelques jours avant la manifestation : « *La FTQ avait alors soumis un projet d'itinéraire qui incluait la rue Sherbrooke vers l'ouest. L'adjoint au directeur de la police s'y est opposé formellement, a précisé M. Daoust, avec des phrases comme : "Vous savez, l'ouest c'est l'ouest." — "Je vous dis que vous n'irez pas dans l'ouest" — "L'ouest, il n'en est pas question."* ». D'autres informations confirment l'impression de M. Daoust : d'abord la police avait bloqué le boulevard Dorchester vers l'ouest à la hauteur de St-Denis et ensuite, après avoir tenté de persuader M. Laberge d'annuler sa manifestation, le directeur de la police lui a proposé un trajet qui faisait un détour vers l'est, par la rue Amherst, pour revenir vers le Carré Viger. L'on a fini par comprendre que la police cherchait à entourer les riches quartiers anglais de l'ouest d'un cordon sanitaire. Ainsi, un petit billet ironique de la page éditoriale du *Devoir*, intitulé : « *L'ouest interdit* », débute comme suit : « *Pas dans l'ouest, surtout pas dans l'ouest. Les nègres blancs de Montréal peuvent saccager leur ghetto, mais qu'ils ne s'avisent pas de manifester dans l'ouest. Qu'ils se battent entre eux dans le territoire de leurs raudis et du chômage; s'il le faut qu'on lâche contre eux, matraques aux poings, leurs compatriotes, mais dans l'est...* ».

D'autres points soulèvent des questions. Une manifestante, qui raconte son expérience dans le *Devoir*, observe qu'après avoir dépassé la rue Ste-Catherine, la police barrait

les rues transversales et que « ...curieux comme manifestants étaient en quelques sorte emprisonnés ». Elle en conclut que « ...si les manifestants, pour éviter tout affrontement dans le secteur interdit, avaient voulu bifurquer vers les quartiers autorisés, ils n'auraient pu le faire ». Pourquoi ? Déjà, ces faits jettent un doute sur la bonne foi de la police.

Ensuite, il y a la question des manifestants qui ont lancé des objets à la police, juste avant le matraquage proprement dit. Louis Laberge, dans sa biographie et Michel Chartrand, dans le *Devoir*, affirment qu'il s'agit d'agents provocateurs de la police habillés en civil. Michel Chartrand précise même qu'ils « ...ont descendu la rue St-Denis avec les autres, sont entrés au quartier général de la police pour en ressortir masqués et armés de matraques, puis se sont joints à la répression ». Marcel Pepin, pour sa part ne voit en eux que des « manifestants professionnels », comme d'ailleurs, Claude Ryan, qui souligne dans un éditorial que « *parmi ceux qui lançaient des projectiles et incitaient la foule à foncer sur les clôtures, se trouvaient, en effet, des figures bien connues de ceux qui ont l'habitude de ces manifestations* ». Provoqués de la police ou agitateurs radicaux (ou les deux), la question reste ouverte...

Ryan estime qu'à ce moment-là, « ...dans l'atmosphère de chaos qui commençait à s'installer, les autorités policières n'avaient pas d'autre choix que de procéder à la dispersion de la foule, à défaut d'un ordre en ce sens qui aurait dû venir des dirigeants de la manifestation mais qui ne vint pas ». Pour ce qui est de l'ordre de dispersion « qui ne vint pas », Laberge affirme avoir essayé de le donner. Cependant, aucun son ne sortait de son micro, et pour cause, puisqu'il a vu ensuite « ...un policier avec un fil arraché dans les mains ». On ne saurait donc lui reprocher de ne pas avoir donné l'ordre de dispersion. En ce qui concerne la nécessité de disperser la foule, avec laquelle Ryan est d'accord, nous observerons simplement qu'il développe lui-même un

autre scénario de manifestation, dans le même texte, qui montre que la dispersion et le gros de la violence auraient pu être évités. Pour cela il aurait fallu que l'on ne coince pas les manifestants dans une souricière, mais qu'on les fasse plutôt circuler, peut-être devant *La Presse*, mais sous bonne garde. Il n'y aurait pas eu alors de dispersion (à coups de matraque) à opérer. La dispersion ne devenait nécessaire qu'à partir du moment où l'on coinçait les gens dans un cul-de-sac.

Le directeur de la police, M. Saulnier, soutient également que « *la dispersion s'imposait [...] étant donné le comportement émeutier de la foule* », mais il croit, de plus, « ... que la conduite des policiers, au cours de toute la soirée, a été caractérisée par la "stricte fermeté" et par un très grand courage ». Si, par « fermeté », il entend qu'ils n'ont pas fait preuve de mollesse, soit, et les témoignages abondent pour le confirmer... Nous en retiendrons trois : celui de Louis Laberge publié dans sa biographie et ceux de deux dames, tous deux publiés dans le *Devoir*. Louis Laberge, d'abord, raconte la première attaque des policiers pour disperser la foule au coin de la rue Craig, puis l'opération de nettoyage qui s'est poursuivie sur une assez grande surface. Son témoignage aide beaucoup à préciser ce qui s'est passé et du même coup à expliquer la colère que manifesteront les syndicalistes dans les jours suivants :

« Après un face à face qui paraît interminable, dans une atmosphère de tension extrême, on entend alors un ordre sec, "Go!", et la police charge la foule. Avec une brutalité inouïe, à grands coups de matraques. [...] Un des premiers matraqués, sur la ligne de front, est l'aîné des fils de Laberge, le plus robuste, Michel. Il tombe à terre assommé, saignant abondamment du nez, ses lunettes brisées. Son père se penche pour l'aider à se relever mais, à son tour, Ti-Louis est roué de coups

de matraque dans le dos. [...] "Les policiers m'ont « vargé » dessus, j'essayais de protéger mon fils avec mon corps. J'ai finalement réussi à le relever, je l'ai soutenu contre mon épaule, aidé par mon garçon Jean, et nous avons pu partir à pied vers les bureaux de la FTQ situés un peu plus haut sur la rue St-Denis, au coin de Ste-Catherine." Ses fils se souviennent de cette marche infernale : "Les policiers à motos chargeaient les gens qui quittaient les lieux comme nous. À un certain moment, on a dû se cacher derrière une voiture pour ne pas être renversés par un motard qui nous a foncé dessus, à plusieurs reprises."

Après le carnage, l'indignation est à son comble chez les syndiqués et Laberge traite publiquement les policiers de « chiens enragés » :

« J'ai vu des scènes atroces, dira-t-il plus tard devant le congrès de la FTQ. Des femmes et des personnes âgées qui, souvent, n'avaient rien à faire avec la manifestation, qui n'étaient même pas au milieu d'un attrouement, se faire renverser sauvagement par les motos des policiers. Des hommes battus par trois, quatre ou cinq policiers alors qu'ils tentaient simplement de secourir des personnes tombées et menacées d'être piétinées par la foule. Ce soir-là, les policiers n'ont été rien d'autre que le prolongement de leur matraque, le bras armé du pouvoir du dictateur Drapeau. »

Le témoignage d'une dame — organisatrice électorale du maire Drapeau par surcroît — confirme que Louis Laberge et son biographe, Louis Fournier, n'ont pas cherché à dramatiser leur récit. Mme Aline Goulet n'était pas une manifestante, elle était allée faire des courses au centre-ville et elle cherchait un taxi

pour rentrer chez elle lorsqu'elle s'est trouvée plongée en pleine émeute :

« Rendue rue St-Denis, entre Sainte-Catherine et Dorchester, une mer humaine composée de policiers et de manifestants défilait dans tous les sens, nous dit Mme Goulet. Les policiers matraquaient, les manifestants lançaient des cailloux. C'était une course folle vers les entrées de magasins ou les ruelles adjacentes. Prise de panique, Mme Goulet se réfugia près d'une vitrine attendant une échappée vers une ruelle ou une rue. Apercevant un policier, elle courut vers lui, pour lui demander poliment comment trouver un taxi et sortir de ce ghetto. La réponse surgit spontanément : en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, Mme Goulet se retrouva par terre, sur le trottoir, sous le choc d'un violent coup de matraque dans le dos. »

Bien entendu, le ministre de la justice, Jérôme Choquette, «...ne voit pas l'utilité d'enquêter sur la manifestation» puisque ce sont les manifestants qui ont parti le bal en lançant des projectiles et que l'action des chefs syndicaux a été ambiguë dès le départ. Cependant, il veut réglementer les manifestations à la grandeur du Québec (lire : on ne laissera plus le pouvoir de faire sauter la baraque aux maires mégalomanes) et il veut que les policiers étudient «...en profondeur les méthodes de contrôle des foules utilisées à l'heure actuelle...», ce qui revient à l'aveu implicite que le règlement anti-manifestations et des techniques policières héritées des hommes des cavernes sont pour quelque chose dans la bagarre de la rue St-Denis.

Une autre femme, Mme Michel Trudeau, également témoin des événements observe que les policiers ont mis bien plus d'ardeurs à matraquer les manifestants pacifiques qu'à réprimer les véritables casseurs. Elle explique qu'après la première dispersion, «...les

manifestants étaient complètement séparés, sans ordre, sans conseils et livrés à des initiatives individuelles qui ne manquèrent pas de se produire». Elle ajoute, plus loin que

«...continuer à se faire pourchasser conduit certains à détruire sur leur passage, en signe d'impuissance. C'est ce que nous vîmes sur Berri, où deux ou trois jeunes gens armés de bâtons brisaient tous les globes lumineux. Ces jeunes vandales eurent tout leur temps pour accomplir leur triste besogne, car la police était plus préoccupée à charger la foule qu'à arrêter ces jeunes. Là encore, un doute surgit dans mon esprit. La police n'a-t-elle pas laissé ces tristes individus détruire à leur aise tenant compte que plus d'accès de ce genre se produiraient, plus la cause des manifestants serait ternie. »

Claude Ryan raconte exactement la même chose en éditorial, situant même les casseurs devant l'immeuble Archambault, coin Berri et Sainte-Catherine. (Aurait-il assisté à l'émeute ?) Quoiqu'il en soit, il est clair que l'action des policiers a grandement envenimé les choses. Ce qui est moins clair, c'est de savoir s'ils l'ont fait par manque de professionnalisme, voire par bêtise ou volontairement. N'empêche que les directeurs de la police devaient avoir une certaine expérience de l'agitation en cette période troublée et qu'ils devaient savoir un peu ce qu'ils faisaient ou comment la foule réagirait si on l'enfermait dans un cul de sac et si on se mettait à cogner sur tout le monde.

Michèle Gauthier, morte pour la cause syndicale

Il n'y a peut-être pas grand monde qui se souciait de Michèle Gauthier pendant qu'elle cherchait de l'air au milieu de l'émeute, à part un ami, Gilles Boilard et Adèle Lauzon de la FTQ, mais sa mort a donné lieu à une nouvelle

confrontation entre les syndiqués et les pouvoirs en place, dans une atmosphère déjà chargée. « Mort naturelle » répétaient les politiciens libéraux, le maire Drapeau et leur coroner dans son rapport. Les syndicats, les péquistes à Québec et l'avocat de la famille Gauthier, Serge Ménard, faisaient remarquer que si la mort de Mme Gauthier était naturelle au sens où elle souffrait d'une maladie et qu'elle est morte de cette maladie-là et non pas de coups de matraque, il faut quand même remarquer que le contexte dans lequel elle était plongée n'avait rien de naturel et qu'il a provoqué la crise d'asthme fatale. Louis Laberge reproche aussi aux policiers de ne pas avoir aidé la jeune femme et affirme qu'il aurait été possible de la sauver. Adèle Lauzon, du service d'ordre de la FTQ raconte les démarches qu'elle a faites pour porter secours à Michèle Gauthier :

«...Soudain, elle voit une jeune femme, adossée au mur, rue Lagauchetière : soutenue par un camarade, elle a peine à respirer. [...] Mme Gauthier ne peut marcher; il faut la transporter. »

Quelques personnes parviennent à la transporter à l'Hôpital de la Miséricorde :

« Stupéfaction : les portes sont verrouillées. Personne ne répond, après de longues minutes, une porte s'ouvre enfin à l'arrière. Mme Gauthier est aussitôt amenée. On l'étend sur le parquet. Une infirmière arrive qui constate la gravité de l'état de la jeune femme. "Son teint tournait au violet", précise Mme Lauzon et elle murmure : "dépêchez-vous je vais mourir..." Un homme se présente au chevet de Mme Gauthier. C'est un interne, mais il n'a pas ce qu'il faut pour traiter la malade. « Il faudrait lui faire une piqûre », dit-il, mais je n'ai pas ce qu'il faut ici... Mme Lauzon adjure l'infirmière d'appeler la police et de faire venir l'ambulance pour la transporter à Saint-Luc, à deux pas de là.

Mais l'infirmière lui dit que la police ne répond pas. »

Finalement, après un certain temps, une ambulance de la police transportera Mme Gauthier à l'Hôpital St-Luc. Mais il était trop tard. Adèle Lauzon soulève une question à propos des secours.

« En faisant son récit, Adèle Lauzon se souviendra par la suite qu'elle avait tenté, en gagnant la Miséricorde, plus tôt dans la soirée, d'arrêter une voiture de la police qui filait à vive allure. Le chauffeur fit un crochet pour l'éviter. "Pourquoi n'y avait-il pas de secours ?" demande encore Mme Lauzon, dans un secteur où l'on se bagarrait, où les immeubles étaient protégés. On s'occupait des blessés légers. Mais cette femme, angoissée, suffoquait, agonisait. »

Il est clair que la fin tragique de Michèle Gauthier est reliée à l'espèce de folie furieuse qui régnait dans le secteur. Quand on pense qu'elle a fait sa crise d'asthme sur un bout de rue pratiquement encaissé entre deux hôpitaux et surchargé d'agents de police, mais qu'aucun policier ne lui a porté secours, sauf pour l'ambulance qui est arrivé trop tard, on se dit que les blessés et même les morts que le maire Drapeau prétendait éviter grâce à sa police et à son règlement anti-manifestations n'étaient certes pas du côté des manifestants.

Les syndicats ont décidé d'observer une minute de silence à la mémoire de Michèle Gauthier, « morte pour la cause syndicaliste » lors d'une assemblée publique tenue au Forum et la FTQ a fait de même lors de chacune de ses assemblées. Environ 2000 personnes assistaient à son enterrement à Sainte-Rosalie, tout près de Sainte-Hyacinthe. Son cercueil fut mis en terre, recouvert d'un drapeau vert, blanc, rouge des Patriotes, sous le regard d'étudiants et de syndiqués, réunis dans une même douleur pour lui rendre un dernier hommage.

Le témoignage de Gilles Boilard, un ami de Michèle qui l'accompagnait lors de la manifestation, est publié le 10 novembre dans *Le Devoir*. Il relate ce qui s'est passé avant qu'ils ne rencontrent Adèle Lauzon et il vient dissiper les doutes de ceux qui se demandaient encore si le comportement de la police avait quelque chose à voir avec le décès.

Il raconte qu'il attendait avec Michèle au milieu de la foule, près des rues Craig et Viger, lorsque...

«...soudain, [...] les gens se sont mis à courir follement vers le nord et l'est. "Moi aussi j'ai couru [...] et là j'ai perdu de vue Michèle." Il la retrouve quelques instants après. Elle est appuyée contre une voiture garée et elle paraît éssoufflée. À peine le jeune Boilard a-t-il retrouvé sa compagne que, de nouveau, tous les gens se mettent à courir en tous sens. "C'est la panique générale" raconte encore le jeune homme qui explique qu'il s'est mis à courir avec Michèle en la soutenant le plus possible. [...] "Nous ne pouvons pas courir, dit le garçon, et la foule apeurée nous dépasse. Alors, soudain nous nous retrouvons face à des policiers qui bloquent le passage rue Berri. Michèle se sert d'un petit inhalateur qu'elle garde toujours avec elle. Je la supporte maintenant complètement car elle est affolée et a de la peine à marcher. Je dis à un policier que ma compagne est malade, qu'il importe de se rendre chez elle, rue Saint-André, à une rue de là." Mais le jeune homme raconte que le sbire, à ce moment, les a refoulés vers le nord, rue Berri, en appuyant sa matraque dans le dos du couple. Le jeune témoin raconte que sa compagne a même été projetée en avant par le policier. À bout de souffle et de force, tous deux se précipitent dans un escalier, rue Berri,

où déjà un groupe s'est réfugié. [...] Courageusement, Michèle Gauthier et son compagnon quittent l'escalier au milieu du tumulte et de la foule en retraite, car Boilard craint d'être délogé de l'escalier par les artistes de la matraque. »

C'est après s'être traînés avec difficulté jusqu'à la rue de Lagauchetière qu'ils rencontrent Adèle Lauzon dont nous avons déjà rapporté l'essentiel du témoignage. En plus d'être poursuivie sans relâche avec les autres manifestants et de se retrouver au milieu d'un cauchemar où les motocyclistes de la police montent sur les trottoirs pour foncer sur les gens, comme nous l'avons vu plus haut, faisant plus d'une centaine de blessés, Gilles Boilard nous apprend que Michèle s'est fait pousser dans le dos avec une matraque par un policier à qui on venait de dire qu'elle était malade, si fort d'ailleurs qu'elle en a été projetée en avant. Si ce récit avait été publié une semaine plus tôt, alors que les émotions étaient sans doute plus à vif, la colère des syndiqués et de leurs sympathisants aurait certainement pris des proportions incontrôlables.

De l'autre côté on a dressé un mur de mauvaise foi propre à saper toute confiance à l'égard des institutions et des élites politiques. Ainsi, Me Gérard Girouard, représentant du ministère public dans l'enquête du coroner «...s'est opposé à ce qu'on établisse quelque lien entre l'agissements des policiers et même à ce qu'on décrive la situation générale qui était créée autour de Mme Gauthier ce soir-là». Sans doute que dans le cas contraire il aurait pu être amené à conclure que la «mort naturelle» de Michèle Gauthier a été provoquée artificiellement... Pour sa part, le maire Drapeau, qui avait décidé, le jour de la manifestation, de se retrancher dans le mutisme le plus complet pour éviter de trop parler ou de dire des bêtise devant les journalistes, s'est finalement permis une déclaration le 3 novembre, pour dire, à propos de Michèle Gauthier qu'«elle aurait pu mourir

au défilé du père Noël ». Sans doute la famille de la jeune victime se prononcerait-elle en faveur d'une prolongation de la période de mutisme du maire... Les députés libéraux à Québec ne font pas meilleure figure. Lorsque Camille Laurin «...a demandé à M. Claude Castonguay s'il "entend faire toute la lumière possible sur les circonstances qui ont entouré le décès de Mme Michèle Gauthier et en particulier, sur les délais encourus dans la fourniture de soins." M. Laurin n'eut pas le temps de compléter sa question que des cris moqueurs et une rumeur s'élevaient des banquettes des députés libéraux, à un point tel que le président dut crier : A l'ordre ! » Il n'est donc pas bien difficile d'établir que les pouvoirs en place se moquaient de la sécurité des manifestants, qu'ils considèrent sans doute comme de la racaille qui n'a aucun droit et qu'on peut réprimer à loisir : même morte, la jeune femme ne leur inspire aucune pitié, aucune «Miséricorde» pour reprendre le mot de la «Société des amis de Michèle Gauthier» formée lors de l'enterrement. Ils s'en moquent ! Et que dire encore de ce journaliste du *Journal de Montréal* qui a écrit «...que le "show" des funérailles et le "pleurnichage" de Michel Gauthier [le mari de Michèle] n'étaient "qu'une affaire bien montée" » sinon qu'il méritait cent fois la poursuite qu'a intentée contre lui le jeune veuf !

S'il n'est pas difficile de suivre Claude Ryan lorsqu'il écrit que l'attitude du maire Drapeau «...fut largement responsable de l'émeute...», nous pouvons ajouter qu'il l'est doublement, par son règlement anti-manifestation et par sa police.

Le 3 novembre, une grande assemblée de syndiqués, d'étudiants, de progressistes et d'intellectuels rassemble 14000 personnes au Forum, un lieu choisi pour montrer qu'on ne se laisserait pas confiner dans l'est. Dans la foulée de l'émeute du vendredi précédent, les présidents des centrales syndicales et d'autres orateurs ont prêché l'unité syndicale comme arme la plus efficace pour combattre les régimes en

place à Montréal et à Québec et pour changer la société. Louis Laberge déclare : « En 10 ans, il n'avait pas été possible de faire l'unité des travailleurs de toutes les centrales [...] Mais en une soirée, M. Drapeau y est parvenu. "Il a créé une unité que rien ne pourra plus jamais ébranler". » Cette déclaration prend toute sa valeur lorsque l'on songe à la grève du front commun de mai 1972, soit à peine six mois plus tard, qui a rassemblé les centrales syndicales.

Laberge fait quelques déclarations fracassantes, lançant notamment : « Ce ne sont pas des vitres que nous voulons casser, c'est le régime que nous voulons casser. » Dénonçant «...la sauvagerie des chiens à deux pattes [...] il répète ce que plusieurs manifestants brutalisés par les policiers lui ont dit : "À l'avenir, les victimes ne seront pas seulement de notre bord..." » Michel Chartrand, pour sa part «...lance un appel à une grève générale de 24 heures pour soutenir les syndiqués de *La Presse* ». Enfin, l'on a lu une lettre de Marcel Pepin qui disait notamment que « le régime actuel a vécu, il n'y a plus de place pour nous dans un tel régime ». Nous pourrions multiplier les citations, elles expriment toutes l'écoeurément, un besoin de radicaliser son action et comme une honte d'avoir été naïfs jusque-là. Sans représenter «...des moments historiques plus importants que ceux d'octobre...» comme l'affirmait Marcel Pepin, cette assemblée marque cependant un jalon important dans la radicalisation et l'unité syndicales.

Les suites de l'émeute

Les polémiques engendrées directement par la manifestation de solidarité avec les syndiqués de *La Presse*, concernant le rôle de la police et de son syndicat, le règlement anti-manifestation et les dissensions au Parti québécois, sont comme autant d'ondes de choc qui témoignent de l'impact que cet événement a eu sur la société et la politique québécoises. Elles ont occupé le mois de novembre, avec les

tentatives de chacune des parties pour terrasser la partie adverse, qu'il s'agisse du gouvernement avec son projet de loi anti-casseurs ou des centrales syndicales, avec leur journal et avec leur projet de grève générale.

Le 1^{er} novembre, les trois chefs syndicaux renient officiellement le syndicat des policiers. Au cours d'une conférence de presse, ils ont déclaré «...qu'ils répudiaient dorénavant les syndicats de policiers dont les membres ont cessé vendredi d'être des salariés comme les autres, ainsi que le mouvement syndical l'a déjà cru, pour devenir des "bouchers au service d'un pouvoir" dirigé contre la classe ouvrière. » Marcel Pepin fait valoir que « le régime Drapeau-Niding » a sa part de responsabilité, mais que les policiers devraient aussi avoir une conscience qui leur interdirait de commettre des «assauts criminels», indépendamment des ordres. Il fait également observer que la «rage» policière «...se déverse exclusivement contre des groupes canadiens-français et surtout dans l'est de la ville ». Louis Laberge, pour sa part, a déclaré : « J'ai honte d'avoir essayé de convaincre les travailleurs qu'ils étaient des salariés comme les autres [...]; ces gens-là ne font même pas partie du genre humain ». Il se sent trahi, lui qui avait aidé la Fraternité des policiers : « J'avais été proche d'eux et je me sentais trahi, c'était quasiment un geste fratricide des policiers à notre égard. » Voilà donc une raison de plus de le croire lorsqu'il disait vouloir simplement traverser la barricade avec ses collègues des autres syndicats pendant la manifestation, sans provoquer de violences. Il croyait sans doute que ses «amis» de la police se préteraient à son scénario et régleraient le tout entre gens civilisés, sans qu'il n'y ait de casse, parce qu'ils étaient obligés envers lui. Mais comme le faisait remarquer un lecteur du *Devoir* à propos de gains récents du syndicat des policiers, « Jean Drapeau en a eu pour son argent avec la parité torontoise »...

La Fraternité des policiers a répondu à Louis Laberge que « les policiers auraient

manqué à leur devoir s'ils avaient ouvert les rangs comme plusieurs le désiraient » et rappelle que « la Fraternité a déjà pris position dans le conflit », allusion à l'appui qu'elle avait accordé au blocus d'information lancé par la FTQ contre *La Presse*. Des policiers ont tenté d'expliquer les réactions violentes de certains d'entre eux : « Lorsque tu vois un camion foncer sur des policiers et que tu vois tes compagnons de travail blessés par cet assaut, tes réactions deviennent vite émoussées ».

Un débat s'est engagé, dans le *Devoir*, autour du syndicalisme policier. L'on revendique la nécessité de passer à une forme de syndicalisme qui ne se limite pas strictement à la défense des intérêts des syndiqués appartenant à un syndicat particulier, mais qui se préoccupe aussi de solidarité avec les autres syndiqués et la société en général. Le vice-président de la Fraternité des policiers, M. Jean-Guy Ménard, a également suscité des réactions lorsqu'il a déclaré que :

«...le Québec se dirigeait de plus en plus vers un État policier et que ce phénomène n'était pas attribuable à l'action des policiers mais à celle des manifestants qui contestent violemment la société. [Il] a expliqué que, de plus en plus, les lois deviendraient restrictives au Québec et ce principalement à cause des manifestations. "Bientôt, ce ne sera plus les gouvernements municipaux qui interdiront ou réglementeront les manifestations, mais les gouvernements supérieurs" »

Cet avertissement préfigure le projet, caressé pendant quelque temps par le gouvernement québécois, d'une loi «anti-casseurs», modelée sur celle qui existait en France à l'époque et qui rendait responsable n'importe quel manifestant des dégâts matériels et des actes de violence causés dans une manifestation qui vire à l'émeute. Les punitions étaient particulièrement sévères pour les organisateurs de la manifestation, même s'il n'avaient commis eux-mêmes aucune violence.

Le règlement anti-manifestations et le projet d'une loi anticasseurs

La répression sauvage de la manifestation du 29 octobre a engendré un autre débat, qui plonge ses racines dans des questions aussi fondamentales que la démocratie et la violence. Le règlement anti-manifestations est, en effet, pointé du doigt comme une des principales causes directes de l'émérite, avec la police et le maire, qui a la haute main sur les deux premiers. Jean-Claude Leclerc a publié, dans le *Devoir*, un excellent commentaire retracant l'historique du règlement et qui est intitulé, avec une douce ironie : « *Ce règlement qui devait prévenir les troubles* ».

Leclerc rappelle que le règlement, qui remonte au mois de novembre 1969 et qui faisait suite à ce qu'il appelle « la première crise d'octobre », avait rencontré, à l'époque, une certaine opposition. Pour apaiser les craintes, le maire avait promis qu'il serait révisé et qu'il ne visait pas spécialement les syndicats — deux promesses qui n'ont pas été tenues. Il « ...devait affirmer sur les ondes qu'il ne s'agissait pas pour la ville et la police de "sauter sur une occasion, la plus prochaine occasion, d'empêcher des démonstrations publiques." Mais une semaine plus tard la police dispersait des piqueteurs de la FTQ devant trois magasins Dominion. Ces dangereux révolutionnaires participaient au boycott de Chavez contre les raisins de la Californie. » Pour persuader les conseillers d'appuyer le règlement, il disait : « C'est la vie des citoyens, c'est la vie des conseillers qui est en danger. On prépare la révolution chez nous. » Déjà, l'on se retrouve devant le truc classique de ceux qui veulent se doter de pouvoirs dictatoriaux — Leclerc emploie le mot « totalitarisme » — et qui gonflent des menaces réelles par cent pour faire tellement peur « au monde », à la majorité silencieuse, qu'elle acquiesce, sans hésitation aux mesures et aux lois les plus répressives. Pierre

Elliot Trudeau, qui avait alors « ...invité les citoyens opposés au règlement à le contester devant les tribunaux » a bien appris de son maître et il s'est servi de la même méthode un an plus tard, lors de la « seconde » crise d'octobre, pour reprendre la numérotation de Leclerc.

Des gens se sont pourtant objectés à ce règlement, explique Leclerc :

« M. René Lévesque avait proposé qu'on réglemente minutieusement les manifestations au lieu de songer à les interdire arbitrairement. M. Claude Wagner avait trouvé inopportun de supprimer un droit démocratique pour résoudre le problème des manifestations dans la rue. Le député Jean-Paul Lefebvre s'était inquiété de l'attitude des autorités qui perdaient la tête devant les manifestations contre le bill 63 : "Il y a parmi ces gens des agitateurs, sans doute, mais il y a aussi des gens très sérieux. Je ne partage pas leur point de vue, mais ce n'est pas une raison pour les mépriser, ni pour les cadenasser, ni pour les menacer de quoi que ce soit". Au ministre de la justice Rémy Paul il avait lancé : "On ne veut pas de fascisme dans cette province," »

Mais Leclerc souligne que ces députés « ...n'avaient pas de pouvoir réel sur l'évolution de la situation à Montréal ». Cependant, le règlement a été remis en cause devant les tribunaux et il a été déclaré illégal en juin 1970 devant la Cour supérieure parce qu'il relevait du droit criminel. Or, comme nous l'avons vu, tant que l'appel logé par la mairie n'a pas été rendu, le règlement est demeuré en vigueur, ce qui ne laissait pas d'inquiéter Leclerc : « Aussi inconcevable que cela puisse paraître en matière de libertés fondamentales, la moindre municipalité peut fabriquer n'importe quel règlement et continuer d'en profiter pendant des années, même s'il a été déclaré illégal par une Cour supérieure ». La faiblesse du gouver-

nement Bourassa devant Ottawa en octobre 1970, tant décriée dans les milieux d'opposition, se vérifie toujours un an plus tard, cette fois à l'égard de l'administration Drapeau :

« Plus aveugle que jamais, déplore Leclerc, le ministre de la justice du Québec endosse l'arbitraire du régime Drapeau, comme si l'autoritarisme de cette administration n'était pas un des pires foyers de violence et de perturbation sociale dans la métropole. Loin de prévenir la violence, on l'a bien vu vendredi, l'ordonnance du maire Drapeau n'a fait que l'attiser et la déplacer dans un autre quartier de la ville. »

Il semble qu'à Québec on ait pris bonne note du danger qu'il y avait à laisser jouer Jean Drapeau avec la grande politique et qu'on ait repris la suggestion de l'opposition progressiste d'établir une loi qui réglementerait les manifestations. Seulement, le projet qu'ils ont caressé pendant quelque temps et le modèle dont il s'inspirait, la loi anti-casseurs française, dont nous avons parlé plus haut, ne recueillait pas du tout l'assentiment des syndicats ni du Parti québécois. Ainsi, «...pour le Dr Camille Laurin, les gouvernements se cherchent des boucs-émissaires et sont en train de créer eux-mêmes les conditions d'une révolution». Les chefs syndicaux ont déclaré, quant à eux, que «...le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, "voudrait jeter toutes les forces progressistes dans la clandestinité qu'il n'aggrairait pas autrement."» Le fossé était profond entre les deux groupes. Il semble également, une fois de plus, que la répression, qui tend à enrayer les rouages de la démocratie, favorise le recours à la violence. En effet, dans une lettre publiée dans *Le Devoir*, Me Georges A. Lebel, docteur en droit et en sciences politiques, explique l'objet véritable de la loi anti-casseurs et en arrive à cette conclusion :

« Sous prétexte de faire payer les dégâts provoqués par quelques extrémistes, on fait peser une menace géné-

rale grave sur tous les citoyens qui voudront continuer à exercer le droit de manifestation, un des droits essentiels dans tous les régimes libéraux. [...] le pouvoir a toujours trouvé dans la loi existante les moyens de punir les violents arrêtés. Ceux qui n'ont pas été frappés sont ceux que le pouvoir n'a pu trouver. Or, une telle loi ne résoud pas ce problème de police (repérer et arrêter les violents), au contraire, elle désigne à la sanction des boucs émissaires qui, de par la loi même, n'ont rien à voir avec les actes violents, car [...] ils pourraient être punis en vertu des lois existantes. [...] Cette loi est donc vicieuse dans son fondement même. Elle permet aux casseurs de désigner autour d'eux d'autres payeurs. Il s'agit non de faire payer les casseurs, mais d'utiliser les casseurs pour faire payer le mouvement ouvrier et démocratique. Une telle loi [...] encourage les provocateurs de tous ordres. Il s'agit en fait d'une loi pour dissuader les organisateurs et les participants à une manifestation et l'on assiste là à une volonté de faire déperir une liberté essentielle. [...] L'adoption d'une telle mesure, pas plus ici qu'en France ne fera que les "casseurs seront les payeurs", mais elle risque d'obliger les éternels payeurs à devenir "casseurs". »

La ligue des droits de l'homme réclame une loi toute différente, qui «...aurait un double objectif : protéger le droit fondamental de manifester et protéger l'ordre public». Finalement, les autorités s'en sont tenues à leur règlement anti-manifestations, mais ce règlement, aussi bien que le projet d'une loi anti-casseurs, montrent que les gouvernements montréalais, québécois et canadien (qui a aussi songé à une telle loi) peuvent très bien avoir le culot de saper la démocratie au nom de la démocratie et qu'ils ne manquent pas de res-

sources ni d'imagination pour inventer des lois répressives.

La «troisième» crise d'octobre, celle de 1971, a engendré une autre polémique secondaire, celle-ci au sein du Parti québécois. L'on se souviendra que le conseil du parti avait hésité jusqu'à la dernière minute avant la manifestation pour finalement décider, par une majorité de 6 contre 5, de faire déflection. Le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns, avait exprimé sa dissidence en participant à la manifestation, ce qui, en soi, n'était pas tellement grave, mais il s'est ensuite retrouvé au centre d'une espèce de fronde de gauche à l'intérieur du parti, après avoir affirmé «...que ce parti est en passe de devenir "une aile un peu plus avancée du Parti libéral"». Ses partisans et lui-même auraient voulu que leur parti démontre concrètement leur solidarité avec les travailleurs en participant à la manifestation. Ils accusent le parti de couper la pensée de l'action.

René Lévesque a assez mal réagi, en indiquant la porte à son député Burns (pourtant il n'avait pas beaucoup de députés), ainsi qu'aux «...éléments qui appuyaient le FLQ l'an dernier et qui cherchent à "infiltrer" le PQ». Il a de plus «déploré vivement le comportement des chefs syndicaux qui sont "en train d'éloigner les travailleurs de toute politisation véritable"». Robert Burns a ravalé son orgueil et il est rentré dans le rang. Finalement, lors d'une séance extraordinaire du Conseil national du parti, tenue à la fin de novembre, la faction des dissidents de gauche s'est ralliée à René Lévesque, qui a rédigé, pour l'occasion, un manifeste qui balisait le droit à la dissidence dans le parti et s'employait à dissiper les mirages du radicalisme, de l'agitation et de la violence. Le débat a donné lieu à un grand nombre de lettres et d'éditoriaux, mais le titre d'une de ces lettres résume de façon très éloquente ce que leurs auteurs, qui appuient Lévesque, veulent éviter à tout prix : «Veut-on faire du PQ un autre FRAP?» L'on se rappellera que le FRAP, un

parti municipal montréalais de gauche, avait été complètement balayé aux élections de 1970 par le parti du maire Drapeau, qui avait passé la campagne à l'associer au FLQ et ce, en pleine crise d'octobre.

La répression de la manifestation du 29 octobre a réveillé les humeurs radicales de l'aile gauche du Parti québécois et elle a provoqué de déchirements, qui se sont ensuite résorbés (temporairement). Il est intéressant de noter que l'agitation ou la violence politique peuvent provoquer des déchirements dans un parti politique voué à une action strictement électorale. Il est aussi remarquable que les prises de position contre le règlement anti-manifestations et la loi anti-casseurs, avaient tendance à expliquer, voire justifier le recours à la violence par des militants qui se seraient vus interdire tout moyen d'action démocratique, tandis que la polémique qui s'est développée au Parti québécois, pointait plutôt dans le sens d'un rejet de toute action violente. Il semble que cette dernière tendance ait pesé plus lourd, puisque René Lévesque s'est vu offrir comme cadeau de Noël la conversion de Pierre Vallières à l'action légale du Parti québécois. Celle-ci a compté pour beaucoup dans la cessation des activités du FLQ en 1972.

Le Quotidien populaire

Le 1^{er} novembre, le front commun de la CSN, de la FTQ et de la CEQ annonce la publication, dès le lendemain matin, d'un nouveau quotidien qui sera tiré à 100 000 exemplaires. Le journal, qui portera finalement le nom de *Quotidien populaire*, est lancé à la hâte : l'on ne savait pas encore quel nom on allait lui donner quelques heures avant d'imprimer le premier numéro ! Son lancement sera financé avec l'aide de quelques syndicats et du Conseil central de Montréal de la CSN, tandis que les syndiqués de *La Presse* y travailleront bénévolement. Il sera autogéré et il «donnera à ses lecteurs des nouvelles exactes, sans commen-

taires ni éditorial et sans tendance politique».

L'existence du *Quotidien populaire* fut éphémère : il disparut aussi vite qu'il était apparu, le 16 novembre, après le treizième numéro. Une série de problèmes auraient entraîné sa perte. Les distributeurs, relevant d'un syndicat de la CSN, «...ne pouvaient plus dorénavant assurer la livraison du journal. Ils n'étaient plus que 12 ou 15 sur 50, alors, à remplir cette fonction et la décision de négocier avec *La Presse* avant même le retour au travail allait détourner une partie d'entre eux vers d'autres tâches.» De plus, les allocations de grève et les rétributions versées par le *Quotidien populaire* aux distributeurs étaient insuffisantes, ce qui les incitait à livrer d'autres journaux avec leurs camions. Outre la défécction du syndicat des distributeurs, le quotidien faisait face à des problèmes financiers, et ses syndiqués, sans expérience dans la vente d'espace publicitaire aux annonceurs, étaient lourdement handicapés par des rumeurs de règlement prochain du conflit à *La Presse*.

Cependant, les avis étaient partagés sur l'opportunité de mettre fin à l'entreprise. Claude Beauchamp, qui était coordonateur du *Quotidien populaire*, «...affirme que la décision d'en finir a été prise froidement et était prévue depuis quelques jours [et rappelle que] la publication de ce journal devait, dès le départ, n'être que temporaire...». D'autres s'indignaient de cette fin abrupte. Ainsi, Michel Chartrand, «...était furieux notamment de ce que l'arrêt de mort du journal ait été prononcé sans que le conseil central en eût été avisé, malgré sa participation financière à l'aventure.» Mais Michel Chartrand n'était pas au bout de ses peines : une autre de ses entreprises allait bientôt tourner court.

L'on se souviendra que lors de l'assemblée tenue au Forum, le 3 novembre, il avait proposé d'organiser une grève générale de 24 heures en appui aux syndiqués de *La Presse*. Avec Marcel Pepin, au cours des semaines suivantes, il a répandu l'idée d'un arrêt de

travail réduit à des proportions plus modestes d'une heure, ce qui a rapidement été approuvé par la plupart des syndicats de la CSN. Des négociations ont également eu lieu avec la FTQ et la CEQ pour s'assurer de leur participation. Selon Chartrand et Pepin, cette grève illégale «...s'inscrit dans le champ de la radicalisation du mouvement syndical que la manifestation dramatique du 29 octobre contre *La Presse* a accélérée». Mais dès le début elle devait également être un moyen de pression sur le gouvernement dans le cadre des négociations du secteur public qui étaient alors en cours.

En fait, ce projet de grève générale n'a pas abouti, du moins sous cette forme. Il s'est plutôt avéré être une répétition avant la grande grève du Front commun des employés du secteur public de 1972. Cette répétition a permis le développement de la mobilisation et de l'organisation, mais elle a aussi provoqué une réflexion sur les conditions propices pour lancer un tel mouvement de masse. C'est ainsi qu'à la fin du mois de novembre, après quelques semaines de mobilisation fébrile à la CSN, le directeur du Syndicat des Métallos (FTQ), Jean Gérin-Lajoie, jette une douche d'eau froide en s'élevant contre le projet de grève générale, qui constitue, selon lui, une «grave erreur tactique» :

« Un tel arrêt de travail, forcément illégal et en violation de chaque convention, aurait pour effet immédiat de mettre à la merci complète de l'employeur tous nos officiers et militants syndicaux... Dans les heures et les jours suivant la grève, chaque syndicat local devrait presque quêter l'indulgence de l'employeur pour que l'employeur ne recoure pas aux sanctions qu'il aurait le droit de prendre et ne coupe pas les têtes que nous aurions allongées sur le billot...»

Il prévient que «...la légalité [...] affecte profondément le rapport des forces...» et que :

«...la violence nuirait aux travailleurs, aiderait "les possédants" et mènerait "très vite à l'éclatement interne de la société québécoise et à sa disparition comme groupe distinct" ».

Pourtant, le 3 décembre, les délégués du 12^e congrès biennal de la FTQ autorisaient la centrale à «...recourir, s'il y a lieu, à des grèves générales limitées...», sans toutefois que cette autorisation ne soit liée, comme à la CSN, au conflit de *La Presse*. Certains délégués ont aussi répondu aux objections de M. Gérin-Lajoie en soutenant que :

«...la légalité qui existe, [...] est celle des patrons et de leurs hommes au pouvoir, et quand elle les gêne, ils ne se privent pas eux-mêmes de la violer.»

D'autres observaient que :

«...beaucoup de syndicats avaient recours à des grèves sauvages, quand ils en sentaient le besoin, en dépit de la convention collective précisément. [Ils ajoutaient] que la grève générale est un outil global qui permet de donner leur pleine dimension politique aux conflits ouvriers et qu'en ce sens, elle est une suite logique à la décision du congrès de sortir des luttes isolées pour "casser le système" en place.»

Ce débat rappelle, par les arguments invoqués, celui qui faisait rage en novembre dans le *Devoir* à propos des effets du règlement anti-manifestation et du projet d'une loi anti-casseur et encore davantage celui qui tourmentait le Parti québécois à propos de l'opportunité de se dissocier de la violence. Toutefois, dans le cas précis «...d'une grève générale, limitée et illégale pour les travailleurs à l'emploi des entreprises privées du Québec», la mise en garde de Gérin-Lajoie sur la vulnérabilité des militants syndicaux était difficilement réfutable et il semble qu'elle ait contribué à retenir les syndicalistes de se lancer dans l'aventure, du moins de cette façon.

L'idée de base demeurait, cependant. Les dirigeants syndicaux venaient, avec le conflit de *La Presse*, de prendre pleinement conscience de la collusion des pouvoirs financier, juridique et politique - ils auraient pu ajouter médiatique - il s'agissait maintenant de combattre cet ennemi à armes égales, en mettant le poids de la solidarité de tous les travailleurs syndiqués dans la balance. Les négociations dans le secteur public québécois allaient leur offrir une occasion meilleure et moins risquée, selon Gérin-Lajoie, de frapper cette pieuvre dont *La Presse* ne représente qu'un tentacule.

En somme, l'émeute du 29 octobre représente l'apogée du conflit. Elle a donné l'impulsion première aux polémiques et aux différentes offensives inachevées que nous venons de décrire, mais à mesure que le temps passait et que les scènes de matraquage s'éloignaient dans le rétroviseur, la colère qu'elles ont suscitée se dissipait. Les débats sur le syndicalisme policier et sur le refus du Parti québécois de participer à la manifestation du 29 octobre se sont éteints d'eux-mêmes à la fin du mois de novembre. Quant aux protagonistes du conflit, ils ne sont pas allés au bout de leurs représailles : le gouvernement - l'un des protagonistes, si l'on accepte le point de vue des syndicats à propos de la collusion des pouvoirs - n'a pas voté sa loi anti-casseurs, tandis que les syndicats n'ont pas persévéré avec leur journal et qu'ils ont remis à plus tard leur projet de grève générale. Cet apaisement temporaire du gouvernement et des centrales syndicales, qui se réservaient pour les négociations du secteur public, fit en sorte que le conflit de travail de *La Presse* n'était plus un enjeu politique aussi brûlant, qu'il se dépolitisait et qu'il reprenait ses dimensions premières de conflit syndical. Le fossé qui séparait les parties syndicale et patronale demeurait aussi profond, mais l'on allait pouvoir commencer à songer à le combler.

Le règlement du conflit : pressions et compromis

Si, un mois après la manifestation dramatique du 29 octobre, le conflit de *La Presse* semble reprendre ses dimensions de conflit syndical, les perturbations qu'il engendre ne sont pas pour autant circonscrites à l'intérieur du journal, puisque les francophones de Montréal sont toujours privés de leur plus important quotidien. Mais *Le Devoir* ne parle plus de *La Presse* que pour mentionner les péripéties des négociations, qui s'arrêtent, qui reprennent, qui font l'objet de médiations, de conciliations, de votes.

L'une de ces péripéties, peut-être plus importante que les autres, est l'échec de la médiation du ministre du travail Jean Cournoyer, survenue le 14 décembre à cause du refus de la plupart des syndicats d'accepter le plan qu'il proposait. L'on peut difficilement en faire le reproche au ministre, les deux parties étant campées sur leurs positions. Exaspéré, Cournoyer lance : « *Elles ne sont pas fameuses, les recommandations du ministre, c'est vrai. Mais de toute façon, c'est la première fois qu'un ministre va se mettre le nez dans un conflit privé de cette façon.* » La première phrase en dit long sur les difficultés rencontrées pour résoudre ce conflit et la seconde sur le caractère exceptionnel qu'il avait pris.

Mais l'essentiel est ailleurs. Louis Laberge dit, dans la biographie qui lui est consacrée, que pour parvenir à un règlement : « *La manifestation de La Presse n'avait pas été inutile... ni la rencontre avec Paul Desmarais.* ». En quoi la rencontre avec Paul Desmarais a-t-elle aidé ? Un passage est très révélateur à ce propos :

« Cournoyer raconte que Bourassa l'a appelé après la manifestation de *La Presse* pour lui dire simplement : Paul (Desmarais) m'a téléphoné. Il faut essayer de régler ça... » Laberge se sou-

vient : « On a fini par voir le vrai boss de *La Presse* et on s'est parlé entre quatre yeux. » - Vous voulez diriger mon journal, je ne l'accepterai jamais, s'exclame le grand patron de Power Corporation. - Vos négociateurs vous ont menti, rétorque Laberge. Tout ce qu'on veut, c'est protéger les emplois de nos membres face aux changements technologiques. Et Laberge d'expliquer longuement à Paul Desmarais « les vrais enjeux du conflit ». Il dit aujourd'hui : « Quand on peut parler directement au grand patron, les choses se règlent plus vite. Je m'en suis aperçu souvent dans ma vie syndicale... »

Si la rencontre avec Desmarais a aidé, c'est donc tout simplement parce que Laberge a lâché les journalistes. C'est ce qu'il explique lui-même :

« Nos membres avaient déjà perdu près de 7 mois de salaire à se battre, soit beaucoup plus que les syndiqués de la CSN, et nous avions enfin un bon règlement qui garantissait leur sécurité d'emploi. Or les journalistes voulaient profiter de notre bataille pour aller en chercher encore plus, soi-disant le contrôle de la salle de rédaction. J'ai rencontré le président du syndicat des journalistes, Claude Beauchamp - aujourd'hui un patron fédéraliste - et je lui ai dit franchement : « Nos membres commencent à tirer de la langue. Vous ne devez pas essayer d'avoir à tout prix le contrôle de la rédaction, ce que personne n'a jamais réussi à obtenir. On vous donne une semaine pour régler, après quoi nos membres vont rentrer au travail. » Et d'ajouter : « Une semaine plus tard, c'était réglé. »

L'on ne peut donc parler de victoire complète pour les syndiqués. Leurs revendications n'ont pas toutes été satisfaites. La reven-

dication de la sécurité d'emploi en cas de changements technologiques a été satisfaite, mais les journalistes ont dû mettre de l'eau dans leur vin. Claude Ryan estime qu' « *aucune des parties n'a, en vérité, remporté un véritable triomphe sur l'autre.* » Selon lui, l'employeur « ...peut soutenir [...] que, sur les deux enjeux majeurs du litige, soit la liberté de manœuvre patronale en matière de changement technologique et le contrôle de l'orientation du journal, il n'a pas dévié de sa position initiale. »

Les journalistes ont quand même fait des gains :

« Les clauses professionnelles, qui faisaient l'objet principal du litige, comportent pour les journalistes un certain nombre de gains; en retour, le syndicat a renoncé à syndiquer les pigistes et les adjoints au directeur de l'information ainsi qu'à user d'un droit de veto sur la nomination du rédacteur en chef. Il sera formé un comité conjoint pour entendre les griefs d'ordre professionnel (censure, coupures dans les textes, par exemple) et les parties ont complété à ce sujet une liste d'arbitres spécialisés [...] Le journaliste a acquis le droit d'exprimer des opinions hostiles à l'orientation idéologique de l'employeur et non à l'employeur lui-même — sauf évidemment dans les pages de *La Presse*; le texte qui l'interdisait a été supprimé. »

En somme, le journal demeure fédéraliste, mais les journalistes seront un peu mieux respectés en tant que professionnels de l'information. Pour ceux qui auraient des doutes quant à l'empreinte fédéraliste que M. Desmarais a donnée au journal, nous citerons une entrevue extrêmement révélatrice publiée le 11 décembre dans *Le Devoir*, alors que les négociations étaient dans l'impasse :

« Personne ne contrôlera ce journal, c'est mon journal. J'en suis responsable devant la loi pour tout ce qui y est

publié. S'ils veulent contrôler quelque chose, qu'ils publient leur propre journal. M. Desmarais a écarté les accusations de censure portées par les journalistes et insisté sur le fait que le travail d'un journaliste à *La Presse* consistait à rapporter les faits, non à les interpréter. "La tradition chez les journalistes québécois n'est probablement pas le même que dans le reste du pays. Les journalistes sont beaucoup plus émotifs ici. Je me suis souvent demandé s'ils étaient aussi objectifs que les autres journalistes canadiens.

« Le président de Power Corporation n'a pas caché qu'au moment où il s'est porté acquéreur de *La Presse* en 1967, il avait cherché à donner au journal une orientation fédérale. À l'achat du journal, a-t-il expliqué, *La Presse* n'avait pas cette orientation et ne possédait pas une bonne administration. M. Desmarais a nommé une équipe d'administrateurs et leur a dit : "Je veux m'assurer qu'en ce qui concerne la politique éditoriale, nous sommes des fédéralistes. Je veux que vous publiez un journal d'information et un bon." Ceci veut dire, a-t-il expliqué hier, "qu'on ne peut laisser un petit groupe se charger de la une du journal et de ne rapporter que des événements séparatistes, les gestes de M. Chartrand ou de M. Lévesque. Ces nouvelles ont leur place dans le journal, mais..."

« Pour M. Desmarais, "La Presse" devrait promouvoir l'unité nationale parce que le peuple du Québec devrait connaître ce qui se passe dans le reste du pays, devrait avoir la possibilité d'entendre quelqu'un dire : "Voici les avantages qu'il y a à être Canadien." " Si les journaux devaient être contrôlés par des séparatistes, les Québécois ne

verraient jamais ces choses." »

Voilà des positions bien tranchées qui peuvent expliquer les remous et les malaises ressentis à la salle de rédaction...

Lors de la réouverture de *La Presse*, le 7 février 1972, Paul Desmarais a soutenu que le nouveau contrat de travail lui donnait une marge de manœuvre suffisante pour procéder aux changements technologiques indispensables au maintien de la compétitivité du journal. Toutefois, il ne semble pas que le syndicat ait reculé sur ces questions, au contraire. Grâce à une résistance farouche menée sur trois axes, il a obtenu une excellente protection pour ses membres.

Pour commencer, le syndicat a contraint la partie patronale à renoncer à son projet de modifier un article de la convention, de façon à limiter à un lieu de travail précis l'obligation, pour les employés, d'appartenir au syndicat. Cela lui aurait permis d'ouvrir ailleurs un atelier où les employés n'auraient pas été syndiqués. « *La nouvelle convention [...] étend donc la reconnaissance syndicale à tout travail de composition tel que défini dans une autre clause, quel que soit le lieu d'exécution.* »

Ensuite, le syndicat maintient sa juridiction sur tout le travail de composition, y compris la manœuvre de nouvelles machines électroniques OCR et CRT, sauf pour la transcription des annonces classées et du Télé-Presse. « *En échange de cette concession, l'employeur accordera la semaine de quatre jours à l'équipe de nuit dès que ces appareils seront installés.* »

Enfin, les syndiqués obtiennent la sécurité d'emploi lors des changements technologiques :

« Pour le reste, les typographes jouissent de la clause générale de sécurité d'emploi, commune aux onze syndicats, qui protège les employés contre toute mise à pied consécutive à des changements technologiques, à des transformations dans les procédés

d'opération, à l'octroi de contrats à forfait (que redoutaient spécialement le personnel d'entretien et les distributeurs) ou l'exécution hors de l'entreprise d'un travail pour le compte de *La presse*. »

Tout en protégeant les typographes, la nouvelle convention collective permet donc l'introduction des nouvelles machines et de salariés qui ne relèveront pas de leur syndicat. C'est sans doute ce qui permet à M. Desmarais de déclarer qu'il a préservé une marge de manœuvre autorisant les changements technologiques.

Conclusion

Si nous revenons à Louis Laberge, qui disait que « *La manifestation de La Presse n'avait pas été inutile... ni la rencontre avec Paul Desmarais* », nous comprenons que cela revient à dire que les deux facteurs qui ont mené à la résolution du conflit sont la manifestation et le fait qu'il ait commencé à s'impatienter envers le syndicat des journalistes de la CSN, ce qui les a obligés à jeter du lest et à abandonner une position que Desmarais n'aurait jamais acceptée. Ainsi, le seul facteur qui ait amélioré le rapport de force pour les syndiqués serait la manifestation. L'autre facteur cité, la rencontre avec Desmarais, n'étant qu'une expression codée qui signifie « J'ai consenti à un compromis sur les revendications des journalistes ».

Maintenant, en quoi la manifestation a-t-elle aidé au point d'être le seul facteur qui ait vraiment renforcé la position des syndiqués ? Elle a été l'élément déterminant qui a permis la politisation du conflit. Les chefs des centrales travaillaient depuis quelques semaines à hisser le conflit syndical sur la scène politique, en s'assurant d'abord de la solidarité de toutes les centrales, puis du Parti québécois, mais c'est vraiment la manifestation qui a causé un choc suffisant pour menacer vraiment la paix sociale et engendrer une série d'autres polémiques.

secondaires que nous avons décris plus haut. En manifestant, les syndiqués ont fait une démonstration, non pas de leur force brute, puisqu'ils se sont fait battre sur le terrain, au coin de Craig et St-Denis, mais de leur capacité à engendrer des turbulences assez violentes, à susciter, par le fait même de la répression dont ils ont été l'objet, une colère assez profonde pour faire craindre le pire au gouvernement. À ce titre, le FLQ, toujours présent, notamment le soir de l'émeute avec deux bombes et surtout les propos des chefs syndicaux qui répétaient : « *À l'avenir, les victimes ne seront pas seulement de notre bord* » pouvaient leur servir d'aide mémoire.

Paul Desmarais a préservé ce qui était l'essentiel pour lui, l'orientation fédéraliste de son journal. Il aurait préféré « *laisser s'éteindre La Presse et perdre 22 millions de dollars plutôt que de se soumettre aux demandes [...] d'un petit groupe de journalistes qui veulent exercer le contrôle de la rédaction* ». C'était bien l'enjeu le plus important dans ce conflit de travail, mais les syndiqués n'ont jamais été près d'obtenir gain de cause de ce côté. Et cet enjeu,

toujours latent, il a éclaté au grand jour grâce au conflit causé par les changements technologiques à la production. Imaginez, avec 31 ans de recul, ce qui serait arrivé de notre Québec si *La Presse* avait été souverainiste ou tout simplement neutre ! Le chroniqueur du *Devoir*, Jean Lévesque avait bien raison lorsqu'il écrivait : « *Le litige de La Presse est cependant une lutte de fond qui marquera l'évolution québécoise pour longtemps, quelle que soit son issue.* »

Malheureusement, la méthode des journalistes n'était pas la bonne. On n'arrache pas, en régime capitaliste, un bien à quelqu'un, comme ça, pour en faire une coopérative ou pour le gérer à sa place, surtout si le gouvernement n'y voit aucun intérêt partisan, mais plutôt des désavantages évidents. La seule chose qui aurait pu être faite aurait été une loi contre la concentration de la presse qui aurait scindé la partie médiatique de l'empire Power Corporation en quelques morceaux. Ou alors, prendre Desmarais au mot lorsqu'il suggère à ceux qui veulent contrôler quelque chose, de publier leur propre journal...



Sur les traces de la communauté juive à Montréal : les synagogues suivant le corridor immigrant de la « Main »

Par Isabelle Bouchard, Susan Bronson et Sara Tauben

Le 3 mai 2002 se tenait au Musée de la Pointe à Callière un colloque organisé par notre Regroupement. Il était consacré au «Boulevard St-Laurent, lieu d'émergence d'un prolétariat immigrant». Les actes du colloque sont parus dans le Bulletin précédent (volume 28, numéro 1, printemps 2002). Une malencontreuse erreur de notre part a fait en sorte que le texte d' Isabelle Bouchard, Susan Bronson et Sara Tauben ne paraissait pas dans ce numéro. Nous nous en excusons sincèrement. D'autant que cette communication est le fruit d'une recherche originale qui constitue une contribution significative à la connaissance et à la valorisation du patrimoine religieux de Montréal. Dans notre présentation des actes du colloque nous décrivions leur texte en ces termes :

« (...) Cette communication s'appuie sur une recherche mise en branle par Sara Tauben afin d'étudier l'histoire sociale et architecturale des synagogues juives de Montréal. La première partie de leur texte établit la localisation successive des synagogues dans le périmètre de la «Main». Une localisation à géométrie variable qui se déplace depuis le sud de la rue Sherbrooke, au XIX siècle, vers le nord au XX siècle.

Les auteures de cette communication dressent un profil des caractéristiques architecturales de ces lieux de cultes, variés et souvent modestes, et de leurs transformations au fil du temps. Il est dommage que la modestie de notre Bulletin nous interdise de reproduire les diapositives qui illustreraient leur propos. Néanmoins il nous semble que cette communication devrait alimenter des réflexions sur le concept de patrimoine, sa nature et sa perception différente selon la culture des communautés.

Une différence de perception probablement imputable à la prédominance des fonctions utilitaires des ces synagogues plutôt qu'à leur dimension symbolique. Toucherions-nous ici un cas de spécificité culturelle de communautés, juives et souvent pauvres, qui, au gré de leur mouvement, égarent leurs lieux de culte le long de l'artère Saint-Laurent? S'agirait-il d'une forme d'oblitération de la mémoire d'une communauté immigrante? Ces synagogues, découvertes par Bouchard-Bronson-Tauben sont-elles susceptibles d'une mise en valeur et de devenir ainsi des lieux de mémoire pour reprendre l'expression de Pierre Nora ? »

Toujours est-il que les professeures Bouchard-Bronson-Tauben sortent ces synagogues de l'oubli et nous rappellent que le patrimoine est polyforme et polysémique.

Georges Massé, président du RCHTQ

Comme d'autres communautés immigrantes, les Juifs ont adopté le boulevard Saint-Laurent et les quartiers adjacents comme lieu d'émergence pour définir leur nouvelle identité montréalaise. Cet article porte sur les synago-

gues qui se sont établies le long du corridor de la « Main » depuis le milieu de 19^e siècle. Leur répartition à travers le temps nous donne plusieurs indices du mouvement démographique de la communauté juive, aussi bien que du

nombre changeant de congrégations et de leurs diverses attentes vis-à-vis l'expression architecturale de leurs lieux de culte. L'ensemble des anciennes synagogues dans les quartiers autour du Boulevard Saint-Laurent incluait de modestes maisons en rangée converties, d'anciennes églises transformées, et de nouvelles constructions d'échelle résidentielle ou monumentale. La plupart de ces bâtiments existent encore et, bien qu'ils soient plutôt utilisés à d'autres fins aujourd'hui, représentent un témoignage important du patrimoine juif de Montréal.

Cet article comprend deux parties, dont la première traite des localisations changeantes des synagogues autour de la « Main », d'abord surtout au 19^e siècle au sud de la rue Sherbrooke, puis au 20^e siècle au nord de celle-ci. La deuxième partie discute de la diversité architecturale des différents types de synagogues qu'on trouvait dans le Plateau Mont-Royal, soit les bâtiments résidentiels, commerciaux ou religieux convertis en synagogues, soit les édifices conçus expressément comme synagogues.
Synagogues au sud de la rue Sherbrooke, 1838-1930

L'établissement permanent des Juifs au Québec a débuté dans les années 1760, mais la communauté juive est demeurée petite jusqu'à l'avènement de l'immigration des Juifs de l'Europe de l'Est dans les années 1880. Ces immigrants ont trouvé ici une communauté juive modeste mais non négligeable dans le secteur « downtown » près du Boulevard Saint-Laurent et au sud de la rue Sherbrooke (maintenant connu comme le Vieux-Montréal et le quartier chinois). La congrégation Sherit Israel, établie en 1768 comme la première congrégation au Canada, a érigé sa deuxième synagogue, située sur la rue Cheneville au nord de la rue de La Gauchetière, en 1838. À la fin du 19^e siècle, cette congrégation, suivant ses membres vers le centre-ville, ou « uptown », a construit une nouvelle synagogue sur la rue Stanley. Deux autres congrégations bien établies, Shaare

Hashomayim et Temple Emanuel, ont également relocalisé leurs synagogues « uptown » ; ces deux congrégations existent toujours et leurs synagogues actuelles sont à Westmount depuis les années 1920.

Pourtant, au début du 20^e siècle, environ dix synagogues existaient toujours « downtown ». Entre autres, la congrégation Beth David, établie par des immigrants roumains en 1886, s'est établie dans l'ancienne synagogue de la congrégation Sherit Israel sur la rue Cheneville, et la congrégation Chevra Kadisha a érigé une synagogue à l'angle des rues Saint-Urbain et Sainte-Catherine en 1903. Dans les années 1920, ces deux congrégations se sont relocalisées dans le quartier maintenant connu comme le district Mile End dans le nord-ouest de l'arrondissement Plateau Mont-Royal ; nous traiterons plus loin de leurs nouvelles synagogues. Aujourd'hui, leurs anciennes synagogues du « downtown » n'existent plus : la première, transformée en église chinoise suite au déménagement de sa congrégation juive, a été démolie pour faire place au Complexe Guy-Favreau dans les années 1980, et la deuxième a été détruite par un incendie en 1920.

Mouvement vers le nord au 20^e siècle

Durant la première moitié du 20^e siècle, la quantité croissante et les emplacements changeants des synagogues montréalaises confirment que le boulevard Saint-Laurent est devenu un axe autour duquel la communauté juive montréalaise habite, travaille, apprend et prie. Pendant et après la première guerre mondiale, la communauté juive du « downtown » s'est relocalisée au nord de la rue Sherbrooke, principalement au sud de l'avenue du Mont-Royal. La quantité de synagogues répertoriées a augmenté de trois ou quatre en 1913 à environ 13 en 1925-26. Pendant les années 1920, 1930 et 1940, les synagogues se sont établies plus au Nord, principalement entre l'avenue du Mont-Royal et la voie ferroviaire, et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent. Les habitations de ce

quartier étaient plus modernes et moins denses que celles du quartier au sud de l'avenue du Mont-Royal. Ce mouvement démographique confirmait donc l'amélioration de la situation financière des familles juives et la volonté d'avoir une meilleure qualité de vie. On remarque aussi que le nombre de synagogues dans les années 1930, 1940, et 1950 est impressionnant, soit plus de 30 établissements.

À partir de la fin des années 1940, pourtant, les familles juives qui ont vécu le long de la « Main » depuis au moins une génération ont commencé à déménager vers les nouveaux développements résidentiels à l'Ouest — Outremont, Hampstead, Westmount, Ville Saint-Laurent, Snowdon, Côte-des-Neiges — toujours pour améliorer leur qualité de vie. Avec le temps, leurs synagogues ont suivi ces déplacements. En 1976, le nombre de synagogues situées dans le Plateau Mont-Royal a diminué à 12 ou 13. Pourtant, les immigrants hassidiques, arrivés à Montréal suite à la deuxième guerre mondiale, se sont établis dans le Mile End, principalement sur les rues Jeanne-Mance et Hutchison entre les avenues Fairmount et Van Horne, et plusieurs nouvelles synagogues furent créées dans de modestes maisons en rangée sur ces deux rues. En fait, avec deux exceptions — la synagogue Bagg au 3919, rue Clark (à l'angle de la rue Bagg) et la synagogue Ahavath Sholem Nosach H'ari au 5583, rue Jeanne-Mance (au nord de la rue Saint-Viateur) — les 12-13 lieux de culte juifs qui existent dans le Plateau Mont-Royal aujourd'hui sont occupés par des congrégations hassidiques.

En tout, nous avons identifié environ 50 congrégations dans plus de 65 synagogues sur le Plateau Mont-Royal, des deux côtés du boulevard Saint-Laurent, à travers le 20^e siècle. (Pendant cette période, plusieurs congrégations ont occupé plus d'un bâtiment, pas nécessairement en même temps.) L'incroyable diversité de l'architecture de ces synagogues — qui varie de modestes bâtiments convertis aux

édifices monumentaux conçus comme synagogues — confirment les moyens économiques variables, aussi bien que les différentes attentes et aspirations, des nombreuses congrégations juives à Montréal pendant cette période.

Bâtiments résidentiels convertis en synagogues

Le plus grand nombre de ces synagogues, soit environ 67 %, se sont établies d'abord dans des bâtiments modestes conçus à des fins résidentielles. L'ancienne synagogue de la congrégation Shomrim Laboker, située au 3623-3627, rue Saint-Dominique (au nord de la rue Prince-Arthur), en est un exemple. Le plan urbain de 1890 nous confirme que ce bâtiment a été construit au 19^e siècle comme deux maisons en rangée de deux étages, et un acte de vente confirme l'achat par la congrégation en 1913. L'analyse du mur latéral nord, avec son petit bout de corniche en bois et ses deux sections de briques différentes, confirme que la congrégation a agrandi le bâtiment vers la rue pour créer un vestibule d'entrée. Les briques brunes texturées de l'agrandissement et la conception de la façade suggèrent que cette intervention date des années 1920. Nous savons, à partir des bottins *Lovell's* et des plans urbains, qu'il existe une synagogue sur le site en 1925 et que la congrégation occupe toujours les lieux en 1955. Actuellement, le rez-de-chaussée et le sous-sol servent comme local d'entreposage pour un distributeur d'ufs, et le deuxième étage est loué par une compagnie de théâtre.

Tout près de là, le bâtiment qu'occupe le Théâtre de Quat'sous au 100, avenue des Pins Est (à l'angle de l'avenue Coloniale) était originellement une série de maisons en rangée construite au début du 20^e siècle. Cet ensemble a été transformé en synagogue pour la congrégation Nosach H'ari vers 1910, et vendu à une compagnie de théâtre dans les années 1970.

Ces deux dernières synagogues étaient assez grandes pour recevoir une congrégation de quelques centaines de personnes à la fois. Ceci n'était pas toujours le cas. Certaines congrégations, étant plus petites, se sont logées dans une seule maison en rangée d'entre 20 et 25 pieds de largeur. C'était le cas de la congrégation Stepener, qui a établi sa synagogue dans un duplex au 4115, rue Saint-Urbain (au sud de la rue Rachel) : cette modeste structure a également logé la bibliothèque publique juive dans les années 1950. Aujourd'hui, aucune trace évidente de l'ancienne vocation juive n'existe sur sa façade, et l'édifice sert de nouveau comme résidence.

C'est également le cas avec la troisième synagogue de la congrégation Anshei Ozeroff, une congrégation de Juifs originaires de la petite ville polonaise d'Ozeroff, aménagée dans un ancien duplex au 5244, rue Saint-Urbain (au nord de l'avenue Fairmount), au moment de son 25^e anniversaire en 1943. Les symboles de la vocation religieuse du bâtiment — la porte avec le nom de la congrégation et les étoiles de David, par exemple — ont disparu avec la transformation de ce bâtiment en Centre Sri Sathya Sai Baba de Montréal. Pourtant, on peut voir de la ruelle à l'arrière du bâtiment, l'agrandissement important qui a été construit suite à l'achat de la maison par la congrégation juive, aussi bien que les traces de la fenêtre circulaire, qui avait probablement un vitrail avec une étoile de David.

Bâtiments commerciaux convertis en synagogues

Quelques synagogues, soit environ 15 %, étaient également logées temporairement dans des bâtiments conçus à des fins commerciales. On en a trouvé plusieurs exemples sur le boulevard Saint-Laurent, l'avenue du Parc, l'avenue Fairmount et la rue Saint-Viateur. Celles-ci incluent le local de la congrégation Beth Shlomo,

situé au 3623-27, boulevard Saint-Laurent (au sud de la rue Prince-Arthur), avant sa relocalisation dans la synagogue Bagg pendant les années 1920. La congrégation Beth Hillel a occupé également un local au 4414, boulevard Saint-Laurent (au nord de la rue Marie-Anne) pendant les années 1930 et 1940. Il est possible que des membres de ces deux congrégations aient été propriétaires de ces bâtiments, et donc auraient réservé un local sur un étage, pendant quelques années, où leur congrégation pouvait se rencontrer pour la prière et l'étude. Cette solution temporaire était beaucoup plus économique que d'acheter un immeuble et de le transformer en synagogue. Aujourd'hui, aucune trace de ces anciens lieux de culte n'est évidente sur ces bâtiments.

Bâtiments religieux convertis en synagogues

Certaines synagogues, soit environ 5 % des bâtiments répertoriés, ont été logées dans des anciennes églises. La Parnass Shul, qui était située au 4690, rue Hutchison (angle de la rue Villeneuve), par exemple, a occupé cet édifice construit au début du 20^e siècle par la Seventh Day Adventist Church. Mme Raizel Parnass et son mari ont transformé cette modeste structure en synagogue familiale et en école gratuite en 1926. Plusieurs personnes qui ont assisté aux services à cette petite synagogue possèdent de beaux souvenirs de son environnement intime et chaleureux. L'édifice a été vendu en 1991 et sert actuellement de résidence.

En 1929, la congrégation Beth David a abandonné sa synagogue sur la rue Chenneville pour loger une nouvelle synagogue dans l'ancienne église presbytérienne Saint Giles, érigée en 1911 au 422, boulevard Saint-Joseph Ouest (angle de la rue Nelson) à Outremont. Au début des années 1960, quand la congrégation Beth David a déménagé dans l'Ouest de Montréal, l'édifice a été revendu et retrouvé en

église, cette fois pour la congrégation russe orthodoxe Saint-Nicolas, qui est actuellement en train de la reconstruire et la restaurer suite à un incendie survenu il y a quelques années.

Une histoire semblable s'applique à l'ancienne Fairmount Avenue Methodist Church. Cette église, située au 5213, rue Hutchison (à l'angle de l'avenue Fairmount) et érigée pendant la première décennie du 20^e siècle, a été transformée en synagogue vers 1928 par la congrégation Chevra Kadisha, qui s'y est relocalisée suite à l'incendie de sa synagogue du « downtown ». Dans les années 1950, après son déménagement à l'Ouest de la ville, la congrégation a vendu l'édifice à la communauté ukrainienne de Montréal, qui l'utilise comme centre communautaire. Comme c'est le cas avec certaines résidences qui ont logé des synagogues, on voit quelques traces de l'ancienne vocation du bâtiment : les Tables de la Loi au-dessus de l'entrée de l'annexe et la fenêtre circulaire sur le mur arrière.

Édifices conçus comme synagogues

Les édifices conçus comme synagogues, qui représentaient environ 13 % des synagogues recensées sur Plateau Mont-Royal à travers le 20^e siècle, possédaient plusieurs éléments architecturaux et artistiques témoignant de leur vocation religieuse. Les congrégations qui ont pris l'initiative de construire leur propre lieu de culte avaient des attentes particulièrement élevées pour leur avenir et leur nouvelle construction représentait une expression de leur identité.

Une des plus modestes synagogues de ce groupe a été érigée par une congrégation d'immigrants juifs de l'Ukraine en 1939-40. Située au 5116, rue Saint-Urbain (au nord de l'avenue Laurier), ce petit édifice en brique s'intègre bien aux maisons en rangée avoisinantes. Suite au déménagement de la congrégation dans l'Ouest de la ville dans les années

1960, le bâtiment a été vendu à une congrégation évangélique de la Pentecôte dont les membres étaient principalement des immigrants de l'Europe de l'Est. Malgré sa vocation actuelle de lieu de culte chrétien, on voit toujours plusieurs traces subtiles du culte juif à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur du bâtiment. Sur la façade, par exemple, la pierre angulaire avec les inscriptions hébraïques et la pierre portant la date de l'inauguration de la synagogue, aussi bien que la Table de la Loi, existent toujours. On trouve également des fenêtres circulaires sur les élévations principale et arrière ; sur celle de la façade, un morceau de métal dans lequel est découpée une croix couvre le vitrail original portant l'étoile de David, qui est toujours visible de l'intérieur.

La plupart des bâtiments conçus comme synagogues étaient plus monumentaux, dans leur volumétrie et dans leur expression architecturale, que la synagogue Anshey Ukraina. Une des plus belles et des plus grandes synagogues du Plateau Mont-Royal était la synagogue B'Nai Jacob, érigée en 1918 au 172, avenue Fairmount Ouest (à l'angle de l'avenue de l'Esplanade). Il s'agissait d'une des premières synagogues dans le nord du Plateau Mont-Royal. Dans les années 1950, cette splendide synagogue a été vendue au Collège Français, qui a caché sa magnifique façade derrière un mur moderne en brique jaune avec des panneaux de métal orange. À l'intérieur, l'impressionnant sanctuaire, conçu spécialement pour répondre à la pratique religieuse de sa congrégation, est aujourd'hui complètement perdu, remplacé par des planchers en béton et des salles de classe. Pourtant, il est toujours possible de voir le dessus de la grande arche de la façade originale avec les traces des inscriptions hébraïques, et les élévations latérales sont toujours intactes avec leurs élégantes fenêtres surmontées par des vitres circulaires. Ces détails témoignent non seulement de la vocation de cet édifice comme lieu de culte juif, mais aussi de la volonté de cette congrégation,

en 1918, d'exprimer son identité et sa confiance dans son avenir avec une synagogue impressionnante de la plus haute qualité architecturale.

Conclusion

La plupart des bâtiments qui ont logé les anciennes synagogues du Plateau Mont-Royal existent toujours, mais sont transformés pour servir à d'autres fins. Dans plusieurs cas, ils ont conservé de subtils détails qui représentent de précieux témoignages de ce chapitre de l'histoire de la communauté juive de Montréal, aussi bien que de l'évolution du boulevard Saint-Laurent comme lieu de passage pour les immigrants, qui faisaient, et qui font toujours, partie de la riche diversité des montréalais.

L'intervention des militaires dans la grève du port de Montréal de 1903

Pierre Vennat

Journaliste à *La Presse*

L'histoire des travailleurs québécois demeure encore bien méconnue, malgré les efforts d'un Regroupement des chercheurs en histoire des travailleurs du Québec et de ceux qui en font une spécialité.

L'histoire des militaires canadiens-français demeure, elle aussi, un terrain encore en friche et rares sont les historiens qui ont essayé de faire le lien entre l'histoire des travailleurs et l'histoire militaire du Canada français. Règle générale, les historiens militaires se sont peu intéressés aux conditions de vie des « civils ». Quant aux spécialistes de l'histoire des travailleurs, rares sont ceux qui ont tendance à considérer les militaires comme des « travailleurs » et encore moins de se pencher sur leurs motivations, leurs conditions de travail, etc.

Ce modeste article se veut une petite contribution pour rapprocher à la fois l'histoire militaire canadienne-française avec celle des travailleurs d'ici. En 1903, il y eut grève des débardeurs à Montréal, laquelle vira à l'émeute. Comme à l'époque, les corps policiers n'étaient pas munis, comme aujourd'hui, d'escouades anti-émeutes, c'est donc à l'armée qu'on fit appel et c'est ainsi que les Fusiliers Mont-Royal, qui à l'époque étaient baptisés soient du nom de 65^e régiment d'infanterie ou encore de Carabiniers du Mont-Royal, furent appelés à intervenir.

Or dans l'histoire officielle de ce régiment, on ne retrouve que quelques lignes pour parler de cette intervention et rien sur les enjeux de la grève. Tout comme cela avait été le cas pour une première intervention du régiment dans un conflit de travail, en 1900, lors de la

grève des tisserands de Valleyfield.

Un maire pro-ouvrier

En avril 1903, quelque 3 000 des 5 000 débardeurs du port de Montréal étaient en grève. L'enjeu du conflit était bien simple : les débardeurs voulaient être représentés par une union et désiraient que celle-ci soit reconnue officiellement comme agent négociateur par les représentants des armateurs. Or ceux-ci, jusque-là du moins, s'y refusaient.

Pourtant, les grévistes avaient l'appui du maire de Montréal, James Cochrane. Ce qui n'est pas étonnant puisque Cochrane fut l'un des rares syndicalistes à occuper la mairie de Montréal à l'époque où l'action politique ouvrière était forte à Montréal. Il fut en effet « maître ouvrier » de l'assemblée Warren des Chevaliers du Travail, vice-président du Conseil des métiers et du travail de Montréal et directeur du journal Canadian Workman.

Quoiqu'il en soit, les procureurs des armateurs du port de Montréal, McLean, Kennedy & Cie, lui adressèrent une requête, le 27 avril 1903, dans laquelle ils lui demandaient d'être protégés par la police pour empêcher les émeutes des grévistes sur les quais ou sur les navires. Les armateurs prétendaient que leurs affaires étaient interrompues, « par suite du manque de protection de police ». Les avocats des armateurs tenaient également à faire savoir qu'ils tiendraient la ville responsable pour toute perte ou dommages occasionnés à leurs affaires, « par suite du manque de protection de la police ».

Mais le maire Cochrane ne l'entendait pas ainsi. S'appuyant sur les propos du chef Legault, de la police de Montréal, le maire Cochrane déclara qu'il n'y avait aucune émeute à déclarer à ce jour, que les grévistes se conduisaient admirablement bien, qu'il y avait 55 policiers de Montréal en devoir sur les quais en plus de la « Police montée » et qu'au moins avis, il y avait possibilité d'envoyer des renforts sur les quais.

« Les grévistes se conduisent admirablement bien et, jusqu'ici, nous n'avons pas à nous plaindre d'eux », de déclarer le maire qui ajouta à un reporter de *La Presse* qu'il avait recommandé aux armateurs de reconnaître l'union comme représentante autorisée des débardeurs, ce qui, à son avis, constituait le grand principe en jeu dans le conflit.

« Il leur faudra avaler la pilule tôt ou tard. Vaut autant le faire maintenant. Il ne faut pas oublier que les débardeurs sont au nombre de 5 000 et qu'il y en a présentement 3 000 d'enrôlés parmi les grévistes. Ces derniers veulent que l'union des débardeurs soit reconnue. Voilà toute la question. Si tout le monde voulait y mettre de la bonne volonté, la grève pourrait se régler en une heure, à la satisfaction de tous. »

La bagarre éclate

Malheureusement pour le maire Cochrane, la bagarre devait éclater sur les quais quelques heures plus tard.

Selon *La Presse* du 28 avril 1903, on n'avait jamais vu un aussi grand rassemblement sur les quais de Montréal. Une masse mouvante de deux à trois mille hommes, criant, chantant, courant et menaçant, se déplaçait sur les quais Victoria, Jacques-Cartier et Édouard VII. Le but de la marche était d'empêcher, souvent par la force et avec échange de coups, les débardeurs non grévistes de décharger les nombreux navires amarrés dans le port.

Les porte-parole du Bureau indépendant du travail, l'organisme chargé de recruter des

débardeurs qui ne participaient pas à la grève en profitèrent pour fustiger le maire Cochrane, affirmant que c'était une honte qu'un homme tel que le maire de Montréal leur refuse la protection de la police pour que le travail puisse se dérouler normalement : « Nous avons actuellement 1 200 hommes que nous pourrions mettre à l'ouvrage si nous pouvions avoir la protection suffisante. Ce matin, nous en avions 420 au travail. Nous en mettrons plus demain. Le maire agit en vue des élections à venir. Pourtant, tous les hommes que nous avons engagés sont de Montréal et paient des taxes à Montréal. »

La situation virant à l'émeute, la loi martiale fut proclamée le soir même et dès 19 heures, le 28 avril 1903, une cinquantaine d'hommes du Prince of Wales Fusiliers, une soixantaine du Royal Scots Regiment, deux unités anglophones de la métropole et environ 175 des Carabiniers du Mont-Royal (65^e bataillon), ceux-ci commandés par le major J.T. Ostell, prirent position sur les quais. Ce qui permit, dès le lendemain matin, aux hommes du Bureau Indépendant du Travail de reprendre le déchargement des navires dans un calme relatif.

Au moment où ses hommes s'apprêtaient à prendre position sur les quais, le commandant des Carabiniers du Mont-Royal, le lieutenant-colonel F.S. MacKay leur déclara en substance ceci :

« Soldats, il a plu aux autorités de la milice de vous appeler à porter les armes pour rétablir l'ordre et prévenir des désordres parmi les grévistes.

« Rappelez-vous toujours, quoi qu'il arrive, que vous êtes des hommes. Vous ne devez pas traiter les innocents comme les coupables. Vous devez attendre l'ordre d'un juge de paix avant de faire feu sur qui que ce soit, excepté si votre vie est immédiatement en danger. Mais encore vous faut-il l'ordre de vos supérieurs. Rappelez-vous que vous n'allez pas là combat-

tre les unions, mais protéger la liberté de tous les citoyens sans distinction pour qui que ce soit. »

Cela dit, *La Presse* du 29 avril 1903 sous-titrail en grosses lettres sous un gros titre disant que tout était tranquille sur les quais : « L'appel des militaires est sévèrement commenté par la population qui prévoit des dépenses énormes et inutiles. La police, d'après la masse, était suffisante, si elle avait été bien dirigée. »

L'article qui suivait, précisait qu'avec l'argent que la ville de Montréal va dépenser en frais de déploiement militaire, elle aurait pu augmenter le nombre des constables au moins le double de ce qu'il est aujourd'hui. On estime, du train où vont les choses, que la ville va dépenser pas moins de \$20 000 en quelques semaines. La grève de Valleyfield a coûté à la municipalité la somme de \$9 000 pour la milice. Il y aura certainement des pleurs et des grincements de dents lorsqu'il s'agira de payer les frais de cette échauffourée. »

À court terme, la présence des militaires sembla ramener le calme dans le port, mais la grève continuait toujours. Les grévistes ne menaçaient plus la sécurité publique, mais les armateurs éprouvaient beaucoup de difficultés à trouver des briseurs de grève.

Par ailleurs, de graves rumeurs circulaient, voulant que les soldats de faction dans le port abusaient de boissons alcooliques. Selon le chef de police Legault, toutefois, ces rumeurs n'étaient pas fondées et un seul militaire se serait rendu coupable d'abus. Les autorités militaires s'engagèrent d'ailleurs à prendre des mesures sévères pour que pareil geste ne se répète plus.

Le mouvement de grève prit cependant de l'ampleur et, le 4 mai 1903, 3 000 débardeurs participèrent à une assemblée au Marché Bonsecours, réclamant la reconnaissance officielle de leur union comme agent négociateur et décidèrent entre temps de continuer la grève tant et aussi longtemps qu'ils n'auraient pas

obtenu satisfaction.

La paix régnait toutefois sur les quais ce jour-là, mais cette fois-ci, c'est de collusion avec les grévistes pour empêcher les briseurs de grève de travailler que se firent accuser les militaires.

La Presse du 4 mai 1903 allait jusqu'à écrire qu'« un scandale vient d'éclater parmi les militaires qui ont mission de maintenir l'ordre sur les quais. La milice, comme on le sait, a été appelée, au nom des citoyens, par les autorités civiques. La paix la plus complète règne tout le long des quais. Or, depuis l'arrivée des militaires sur les quais, il est notoire que des ouvriers qui veulent travailler se sont vus refuser l'entrée des quais près du mur de revêtement. Les ouvriers ignorent la manière de pénétrer dans cette ligne pour arriver aux navires. C'est un problème pour eux. »

La grève prend de l'ampleur

Le 5 mai 1903, la situation dégénère. En effet, en plus des débardeurs, les camionneurs (plusieurs des « camions » en question étaient en fait des « charrettes » et les « camionneurs » des maîtres-charretiers), et les travailleurs de gare se joignirent au mouvement de grève générale en guise de sympathie pour les débardeurs.

La Presse titrait que si les choses devaient continuer, le commerce montréalais serait complètement paralysé et que Montréal serait menacé de famine! Malgré ce titre alarmant, l'auteur de l'article tempérait considérablement la manchette en écrivant que « s'il n'y a aucun danger grave que nous mourrions de faim, il est possible que le prix des comestibles augmente au double et au triple. »

Samedi le 9 mai, les débardeurs étaient toujours en grève, en dépit des efforts du ministre fédéral du Travail, sir William Mulock. Ni les armateurs, ni les grévistes ne voulaient céder sur l'importante question de la reconnaissance de l'Union comme agent négociateur

pour l'ensemble des débardeurs de Montréal.

La veille, quelque 2 500 débardeurs, clamant bien haut : « L'Union, il nous faut l'Union, vive l'Union! », avaient participé à une assemblée au Marché Bonsecours et décidé de poursuivre le conflit tant qu'ils n'obtiendraient pas satisfaction.

Fin du conflit

Les efforts du ministre et des compromis de part et d'autres devaient toutefois aboutir et le lundi 11 mai, les journaux pouvaient enfin titrer que la grève était réglée.

Paraissant satisfaits du résultat, les débardeurs acceptèrent de retourner au travail le lendemain, mettant fin à un conflit qui avait duré cinq semaines.

Les débardeurs n'avaient pas obtenu l'atelier fermé et il ne serait pas encore nécessaire d'être membre de l'Union pour travailler sur les quais. Mais les membres de l'Union obtenaient non seulement le droit de s'afficher comme tels au travail, mais surtout la priorité d'emploi lorsqu'un poste deviendrait vacant. Quant aux salaires, ils étaient fixés à 25 cents l'heure le jour et 30 cents pour les débardeurs travaillant de nuit. Toutefois, les représentants syndicaux n'obtenaient pas le droit de visiter leurs membres sur les lieux du travail.

Dès que l'entente fut ratifiée, les autorités militaires décidèrent de retirer leurs troupes et les renvoyer aux casernes. Effectivement, dès l'après-midi du 11, il ne restait plus de soldats dans le port de Montréal. Selon un porte-parole militaire, leur déploiement dans le port durant deux semaines, soit à compter du 28 avril, avait coûté environ \$20 000, somme considérable à l'époque.

Ainsi prenait fin un long conflit de travail dans le port de Montréal, qui, en plus de constituer une page de l'histoire montréalaise des travailleurs, constitue également un chapitre méconnu de l'histoire militaire du régiment

montréalais francophone, les Fusiliers Mont-Royal.

Les Fusiliers Mont-Royal et la grève de Valleyfield de 1900

Pierre Vennat
Journaliste à *La Presse*

L'histoire des travailleuses et travailleurs québécois et l'histoire des militaires francophones du Québec sont sans doute les deux parents pauvres de notre histoire sociale.

Or il arrive que les deux se mêlent, même s'il est rare que les spécialistes de l'une ou de l'autre essaient de les marier.

C'est ainsi que dans le volume paru en 1971 à l'occasion du centième anniversaire des Fusiliers Mont-Royal, un des plus célèbres régiments canadiens-français, on ne consacre qu'un court paragraphe sur le rôle joué par les hommes du régiment, au début du 20^e siècle, lors de la grève des ouvriers de la Montreal Cotton à Valleyfield.

On y mentionne d'abord qu'en octobre 1900 une grève éclate dans la paisible petite ville de Valleyfield et que ne possédant pas les moyens de rétablir l'ordre, les autorités municipales demandent l'aide de l'armée. Un détachement d'un régiment anglophone, le Royal Scots arrive sur les lieux le 26 octobre au soir, bientôt suivi d'un détachement de ce qu'on appelait alors le 65^e bataillon, maintenant mieux connu sous son appellation de Fusiliers Mont-Royal. Le lundi 29 tout rentra dans l'ordre et le régiment retourna à Montréal.

Pas une ligne de plus, pas un mot sur les causes du conflit, rien.

Personnellement, je me suis toujours intéressé à l'histoire des travailleurs québécois. Mais je m'intéresse encore davantage à l'histoire militaire du Québec francophone, devant publier, cet automne, mon huitième ouvrage sur le sujet.

Ayant trouvé dans mes travaux des coupures de presse sur cette double interven-

tion des Fusiliers Mont-Royal lors de deux conflits, j'ai pensé qu'il serait intéressant pour les membres du Regroupement des chercheurs en histoire des travailleurs du Québec, tout comme pour ceux qui s'intéressent à l'histoire militaire, d'en savoir plus long sur ces deux conflits et le rôle des militaires canadiens-français dans le maintien de l'ordre.

Une grève en deux temps

Le 1^{er} octobre 1900, on apprenait que 200 journaliers, à l'emploi de la filature de coton locale, avaient quitté le travail parce que la direction refusait de porter leur salaire quotidien de \$1 à \$1.25.

D'après les observations faites par un reporter de *La Presse* le même jour, « il est certain qu'il y aura une lutte vigoureuse entre le capital et le travail, car les grévistes, cette fois, sont des journaliers, des hommes travaillant au pic et à la pelle et de qui on

peut dire avec vérité qu'ils gagnent leur maigre salaire à la sueur de leur front. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, 200 rudes travailleurs canadiens-français ont abandonné l'ouvrage, comme marque de protestation contre les faibles gages d'un dollar par jour, que les propriétaires de la filature de coton leur donnent.

Le reporter avait interviewé plusieurs citoyens bien en vue, au sujet de la grève, et tous ont prétendu que la compagnie ne pouvait pas amener d'autres hommes pour remplacer ceux qui sont en grève, parce que cela pourrait soulever la population.

Le journaliste ajoutait : « On s'accorde à dire que la population de Valleyfield mérite de la

considération de la part de la compagnie, parce que la municipalité a accordé un bonus de \$50 000 et une exemption de taxes pendant 20 ans. De tels cadeaux donnent droit à un peu de reconnaissance. Actuellement, tout est calme, mais il pourrait survenir des troubles si la compagnie amenait des étrangers pour faire les travaux ».

Le lendemain, l'Union ouvrière de Valleyfield, qui représentait ces travailleurs, présentait une requête officielle à la direction de la Montreal Cotton afin qu'elle ajuste son taux quotidien à celui des autres importants employeurs de la région qui, eux, accordaient \$1,25 à leurs journaliers.

Cela dit, à une assemblée spéciale des membres de l'Union ouvrière leur président avait prié les membres de reprendre le travail jusqu'à la tenue d'une assemblée régulière ultérieure, dans l'espoir que la compagnie réponde de façon satisfaisante à la requête syndicale. Effectivement, dès le 2, certains grévistes avaient repris le travail.

Quelque 800 à 1000 ouvriers participèrent à la grande assemblée tenue sous les auspices de l'Union ouvrière de Valleyfield et firent savoir, le 4 octobre, qu'ils continueraient à travailler jusqu'au retour à Valleyfield du gérant de la Montreal Cotton mais que si ce dernier ne leur accordait pas \$1,25 par jour, ils quitteraient à nouveau le travail et cette fois-ci pour une période indéterminée.

Bien que tout était alors calme à Valleyfield, la résolution avertissait la direction de la compagnie que « si elle ne voulait pas entendre les requêtes de l'Union ouvrière, elle aurait « peut-être à subir les ennuis et les inconvénients d'une grève qui lui causeront sans doute des embarras ». Les ouvriers de Valleyfield votèrent également pour refuser l'accès au travail aux ouvriers « étrangers de la ville ».

Le conflit repart de plus belle

Les choses en restèrent ainsi jusqu'au

18 octobre, alors que lors d'une autre grande assemblée de l'Union ouvrière, en présence de quelque 800 à 900 ouvriers, les travailleurs, qui attendaient toujours leur augmentation, firent savoir qu'ils avaient assez patienté et plusieurs voulaient déclencher la grève immédiatement. Réussissant à surmonter le tumulte, les dirigeants de l'Union réussirent à faire patienter leurs hommes encore un peu.

Le correspondant de *La Presse* à Valleyfield écrivait d'ailleurs, le 22 octobre, que « personne n'ignore que l'Union ouvrière de cette ville, quoiqu'elle soit fondée depuis peu, règle beaucoup de différends, et par cela même empêche bien des grèves. La difficulté se réglera aujourd'hui, ou la grève éclatera. Cette grève serait vraiment regrettable et pourrait avoir de pénibles conséquences. Si elle éclatera, peut-être qu'elle entraînera d'autres départements de la manufacture à sa suite, où les mécontents sont assez nombreux, paraît-il ».

Le 23 au matin, toutefois, la grève éclatait et au-delà de 200 travailleurs quittaient l'ouvrage. L'Union ouvrière envoya une lettre à divers citoyens de Valleyfield les informant qu'elle avait fait tous les efforts possibles pour calmer les ouvriers mais que ceux-ci étaient à bout et voulaient à tout prix la grève. La compagnie avait toutefois fait une contre-offre. Aux ouvriers qui réclamaient \$1,25 au lieu de \$1 pour une journée ouvrable de dix heures, la direction de la Montreal Cotton offrit de réduire la journée de travail à neuf heures mais toujours au taux de \$1 par jour. Offre qui fut rejetée : on était prêt à travailler encore dix heures par jour s'il le fallait, mais on tenait à recevoir au moins \$1,25 quotidiennement.

L'armée affronte les travailleurs

Le lendemain, la compagnie se plaignant de violence, lança un appel aux autorités militaires qui se décidèrent, dans un premier temps, à y dépêcher deux compagnies de cinquante hommes chacune d'un régiment écossais de la

métropole. À noter, ce qui semblerait inconcevable aujourd'hui, que toutes les dépenses inhérentes à cet envoi de troupe devaient être assumées par la compagnie qui se disait en danger.

Finalement, vendredi, vendredi soir le 25 octobre 1900, l'émeute éclata à Valleyfield, alors que les troupes du Royal Scots, arrivés de Montréal pour y rétablir l'ordre à la demande de la compagnie et du maire Langevin, furent accueillies par une foule en colère.

Neuf soldats, membres du régiment écossais furent blessés par la foule et on craignait même pour la vie de l'un d'eux. Cinq grévistes, Ernest Boyer, Abraham Leboeuf, Zotique Lecompte, Camille Lacombe et Émile Monette furent, quant à eux, blessés de coups de baïonnette, ainsi que l'hôtelier Hormidas Bougie, qui eut le malheur de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment et écopa d'un coup de baïonnette au front.

C'est la lettre du maire Langevin, contre-signée par deux magistrats et réclamant la venue de l'armée à Valleyfield pour rétablir l'ordre en affirmant que la paix publique était menacée par les grévistes, lesquels entraient, selon lui, la liberté de travail et défiaient la police, qui mit le feu aux poudres.

Les grévistes se rendirent en effet en masse à la gare, décidés à attendre les militaires de pied ferme. Certains auraient même voulu faire dérailler le train qui les amenait, mais heureusement, ce projet dangereux fut abandonné.

Néanmoins, les militaires furent accueillis par des cris hostiles mais réussirent à se masser sur les terrains de l'usine. Toutefois, profitant que les soldats allaient prendre leur souper dans un hôtel voisin, la foule se massa sur les terrains de l'usine ainsi que dans les rues avoisinantes. Les troupes essayant de déblayer le terrain à la baïonnette, la foule répliqua en lapidant de pierres les soldats et une sérieuse bagarre éclata, faisant neuf blessés chez les militaires et cinq chez les grévistes, en plus de l'hôtelier Bougie.

Le commandant des troupes du Royal Scots réclama des autorités civiles qu'elles proclament officiellement l'état d'émeute, mais aucun magistrat n'y consentit.

Au contraire, le « recordier » Papineau, à qui il s'était adressé, refusa en disant qu'il valait mieux retarder la mesure et attendre des renforts, étant d'avis que, de toute façon, les troupes présentes étaient impuissantes à réprimer les troubles et que la proclamation de l'état d'émeute n'y changerait rien.

Selon l'envoyé spécial de *La Presse* sur les lieux, « beaucoup commentèrent favorablement cette décision du « recordier », car on affirme que s'il en avait été autrement, il y aurait eu beaucoup de pertes de vie et d'effusion de sang. À partir de neuf heures jusqu'à minuit, la populace délivrante de rage se répandit par toutes les rues de la ville, criant, hurlant et provoquant les troupes au combat. »

Le journaliste ajoutait qu'une chose était certaine : « la présence de 350 soldats à Valleyfield va avoir pour effet de maintenir l'ordre. Mais si l'on songe aux dépenses qu'une telle démarche fait encourir à la compagnie de coton de Valleyfield, on se demande s'il n'aurait pas mieux fait d'accorder aux employés leur juste réclamation au lieu de l'appliquer à un déploiement aussi considérable que celui-ci ».

Le même journaliste affirmait que la principale cause du conflit résidait dans le fait que la compagnie refusait de négocier par le truchement d'une union ouvrière. Elle ne refusait pas, selon lui, d'accorder une augmentation de salaire pouvant même aller jusqu'à la somme demandée par les grévistes, mais elle voulait le faire au cas par cas et sans l'intermédiaire d'un syndicat. En un mot, la compagnie voulait payer chaque employé selon son bon vouloir.

Quoiqu'il en soit 250 miliciens arrivèrent de Montréal en renfort le matin du 26 octobre. Encore une fois, il s'agissait d'anglophones, soit 100 autres hommes du Royal Scots, cent des Victoria Rifles et une centaine d'hommes

de l'artillerie, apportant avec eux un canon. Plus tard dans la journée arriva un détachement de 45 cavaliers du Duke of York Hussards.

Aux dires du journaliste de *La Presse*, la conduite des miliciens du Royal Scots lors de l'émeute de la veille avait été sans reproche : « Hier soir, la conduite des militaires a été admirable. Ils reçurent les coups sans flétrir. À l'exception d'une seule circonstance, ils ne perdirent pas leur sang-froid : C'est lorsqu'ils virent leurs camarades tomber ensanglantés à leurs côtés.

Pressés de près, ils se servirent de la crosse de leurs fusils au lieu de la baïonnette et tirèrent des cartouches blanches sur la tête des assaillants ».

Les Fusiliers Mont-Royal appelés en renfort

Finalement, on se décida à faire appel à des miliciens francophones et dans l'après-midi du vendredi 26 octobre, le commandant des Fusiliers Mont-Royal (alors identifié sous le nom de 65^e régiment), le lieutenant-colonel A.E. Labelle, reçut du commandant du district militaire de Montréal, le lieutenant-colonel Roy, l'ordre de se tenir prêt à partir pour Valleyfield.

Effectivement, une centaine d'hommes des Fusiliers Mont-Royal arrivèrent à Valleyfield dans la soirée du vendredi 26, commandé par le lieutenant-colonel Labelle lui-même, assisté du major F.S. Mackay, du major J.T. Ostell, du chirurgien-major Roy, des capitaines LaRocque et L.G. de Tonnancourt, des lieutenants Saint-Louis, Hector Barré, Gingras, Meilleur, Jodoin et Boivin. Le lieutenant-colonel Labelle avait également sous ses ordres, à bord du train, environ vingt-cinq hommes du Royal Scots et de l'artillerie, arrivés en renfort de leurs camarades. Au nombre des artilleurs se trouvaient deux volontaires, récemment revenus d'Afrique du Sud où ils avaient fait le coup de feu contre les Boers.

S'il faut en croire le compte-rendu de *La Presse* du samedi 27 octobre 1900, l'arrivée des militaires francophones dans le dossier provoqua l'enthousiasme populaire à Montréal :

« À leur départ de la gare de Montréal, le plus grand enthousiasme régnait parmi les soldats de notre populaire bataillon canadien-français. Dès qu'il a été connu que le 65^e avait reçu l'ordre de se rendre sur le théâtre des troubles, des centaines de nos concitoyens se sont rendus à la gare pour acclamer nos soldats et leur souhaiter bon voyage. »

À Valleyfield même, selon l'envoyé spécial de *La Presse*, malgré les signes d'hostilité manifestés par certains envers les soldats, un grand nombre des émeutiers leur manifestèrent au contraire des marques de sympathie. Les modérés parmi eux, bien qu'ayant préféré ne pas voir les militaires intervenir, admettaient cependant que la présence des troupes était devenue nécessaire dans la situation actuelle. D'autres avaient même été jusqu'à souhaiter la bienvenue aux soldats, saluant en eux l'habit militaire.

« Plusieurs autres incidents de ces jours d'émeute prouvent, concluait le journaliste, que parmi les employés des moulins qui ont quitté l'ouvrage, nos militaires avaient des appuis et étaient respectés. »

Cela dit, l'arrivée des soldats des Fusiliers Mont-Royal sur la scène de la grève, vendredi soir le 26 octobre, a rappelé aux grévistes, de façon concrète, qu'il leur serait inutile de se livrer à de nouvelles violences.

Les élus demandent le départ des troupes

Par ailleurs, une vive discussion s'engagea entre sept conseillers municipaux de Valleyfield, tous juges de paix ex-officio et le lieutenant-colonel A. Roy, commandant du district militaire de Montréal. Les élus auraient voulu que les troupes se retirent immédiatement, le lieutenant-colonel Roy, rappelant les troubles de quelques jours auparavant durant lesquels plusieurs de ses hommes avaient été

blessés, s'y refusa, ce qui donna lieu à un échange de correspondance officiel.

Les conseillers municipaux H. Bélanger, M. Lavoie, V. Léger, Urgel Saint-Onge, D. Leboeuf, Allen Barrett et A. Danis, adressèrent donc au lieutenant-colonel Roy la requête suivante : « Attendu que la paix et l'ordre sont maintenant rétablis et qu'il n'est pas expédié que vous et vos hommes continuent plus longtemps votre service, nous, les soussignés, juges de paix de cette ville, vous demandons de retirer vos troupes. »

Ce à quoi, le lieutenant-colonel Roy répondit : « Messieurs, en réponse à votre note de ce jour, je dois dire ceci : « Comme les militaires sont ici pour la protection de la vie et de la propriété et que dix hommes ont été blessés hier soir dans une attaque injustifiable et qu'on menace maintenant de faire de nouvelles attaques ce soir, je suis convaincu que l'ordre et la paix ne sont pas rétablis. C'est pourquoi je dois refuser maintenant de retirer les troupes. Aussitôt que je serai sûr que l'ordre et la paix seront rétablis, les militaires partiront, mais pas avant. »

La situation demeura calme mais tendue toute la fin de semaine. Un seul agitateur a été arrêté, un dénommé François Bougie, bien que huit mandats d'arrestation aient été émis. Le capitaine Lefebvre, huissier, signifia les mandats mais le chef de police *Leduc*, de Valleyfield, l'informa que le président du comité de police, V. Léger avait donné instruction pour qu'aucune aide ne lui fut donnée dans l'exécution des mandats d'arrestation émanant du maire Langevin de Valleyfield.

Le maire Langevin envoya au alors au procureur général du Québec le mandat télégraphique suivant : « Des mandats ont été émis par moi pour l'arrestation de plusieurs personnes contre lesquelles il y a de sévères accusations. On s'oppose à ces arrestations et le chef de police a reçu ordre du président du comité de police de ne pas faire d'arrestations ni d'exécuter ces mandats. J'ai besoin d'assistance.

Veuillez envoyer de la police provinciale ou prendre les mesures que vous jugez les meilleures pour que la justice suive son cours. » Effectivement, une trentaine de policiers provinciaux arrivèrent à Valleyfield au cours de l'après-midi du 30 octobre.

Commentant la situation et la démission du chef de police, l'envoyé spécial de *La Presse* à Valleyfield écrivait notamment, lundi le 29 octobre, qu'il y avait cinq ou six hommes de Valleyfield dont la position deviendrait très désagréable une fois que les troupes se seraient retirées et que le maire Langevin était de celles-là et que sa maison était gardée pendant que lui-même se trouvait sous la protection des militaires.

Cela dit, même si la journée avait été paisible et que les membres des Fusiliers Mont-Royal avaient pu circuler librement dans la ville, les citoyens se sentaient, en pratique, sous l'effet de la loi martiale puisque depuis l'arrivée des militaires, les constables et les juges de paix n'étaient plus requis et toutes les procédures criminelles étaient faites par les militaires. Cette manière d'agir déplaîtait généralement à la population et plusieurs dénoncèrent cette attitude des autorités qualifiée « d'inexplicable » et même « d'étourderie ».

L'envoyé spécial de *La Presse* expliquait le 30 octobre que « la tournure que prennent les affaires ici ressemble beaucoup à une blessure insignifiante qui s'est aggravée par un empoisonnement de sang. Ce n'est pas la blessure qui est à redouter, mais les complications ».

Le journaliste allait même jusqu'à écrire qu'il y avait à Valleyfield « des gens qui aimaient à ce que ces troubles continuassent afin de prolonger le séjour des troupes en ville. Ils ont un intérêt singulier à prolonger cette chicanerie qui n'a pas de raison d'être. Il paraîtrait qu'un agent de la compagnie a profité, hier, des menaces dans le but d'exciter le peuple à la révolte, mais heureusement, son discours serait tombé dans le vide.

« Il est évident, par la conduite de certains agents de la compagnie, qu'ils aimeraient mieux voir de l'excitation en ville, que d'être témoins de cette tranquillité qui les embête. On nous explique que, lorsque la question de payer les dépenses des troupes viendra sur le tapis, le conseil de ville refusera de débourser les frais encourus depuis le service du protêt.

« Le lieutenant-colonel Roy ayant refusé de faire évacuer la ville, lorsque tout était dans le calme, persiste à maintenir des troupes ici, lorsque la paix la plus parfaite existe, et le conseil de ville jette la responsabilité sur la compagnie.

« On estime que les dépenses de cette frasque s'élèvent à près de \$15 000, et que, si cela continue, il n'y a rien que les agents aimeraient mieux que de voir des troubleaux nouveaux, afin de justifier la présence des troupes. Il est donc essentiel que les citoyens en général se conduisent avec réserve, afin de ne pas donner raison à ceux qui sont cause de cette dépense, à garder la force armée dans l'enceinte de la ville ».

Le calme revient et les troupes partent

De toute façon, les troupes ne s'attardèrent pas et le mardi 30 octobre au matin, le lieutenant-colonel Roy annonça que les troupes quittaient tous la ville par train l'après-midi même, ne laissant sur place, pour quelques heures, que des membres de la cavalerie, soit jusqu'à l'arrivée à Valleyfield d'une escouade de 35 agents de Pinkerton, venus spécialement de New York pour protéger les biens de la compagnie. Effectivement, la colonne de cavalerie partit le lendemain matin, à l'arrivée sur les lieux de l'agence Pinkerton.

En même temps, une entente de principe intervenait entre la compagnie et ses employés qui consentaient à retourner à l'ouvrage dès mercredi le 31 octobre au matin.

Aucune démonstration n'eut lieu à l'occasion du départ des troupes, si ce n'est que les

soldats des Fusiliers Mont-Royal entamèrent, dit-on, « des chants canadiens ».

Ce qui permit à *La Presse* du 31 octobre de titrer : « La paix est rétablie. La milice a évacué Valleyfield et la grève est pratiquement terminée. Un règlement à l'amiable est effectué ».

Et l'agence Pinkerton vint remplacer les militaires qui, dans cette affaire, s'étaient vus confier, en quelque sorte, le rôle joué, aujourd'hui, par des agents de sécurité payés par l'employeur.